



ÉTATS FINANCIERS

GRUPE DES ASSURANCES
DU CRÉDIT MUTUEL SA

2 0 1 7

SOMMAIRE

GOUVERNANCE	2		
COMPTES SOCIAUX	4	COMPTES CONSOLIDÉS	19
États financiers	5	Présentation du groupe	20
Notes Annexes aux comptes sociaux	8	Informations relatives aux parties liées	22
Tableau des filiales et participations	12	États financiers consolidés	23
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	14	Notes Annexes aux comptes consolidés	29
Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	16	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	89
Résolutions	17		

GACM SA

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 1 118 792 960,50 Euros
RCS STRASBOURG B 352 475 529
Siège social : 34 rue du Wacken - 67000 STRASBOURG

CONSEIL DE SURVEILLANCE AU 31 DÉCEMBRE 2017

PRÉSIDENT

M. Nicolas THÉRY

VICE – PRÉSIDENT

M. Jean-Pierre BABEL

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL DU CENTRE

représentée par Mme Isabelle OGEE

BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL

représentée par Mme. Pascale RIBAUT

CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL

représentée par M. Éric PETITGAND

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT MUTUEL DE LOIRE-ATLANTIQUE ET DU CENTRE-OUEST

représentée par Mme Christine ZANETTI

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU ET BASSE-NORMANDIE

représentée par M. Jean-Loïc GAUDIN

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE

représentée par M. Éric CHARPENTIER

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL OCÉAN

représentée par M. Luc CORTOT

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL NORMANDIE

représentée par M. Luc CHAMBAUD

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL MIDI ATLANTIQUE

représentée par M. Sylvain BESANCON

FÉDÉRATION DU CRÉDIT MUTUEL CENTRE EST EUROPE

représentée par Mme Estelle MALET

ADÉPI

représentée par M. Éric COTTE

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL ILE DE FRANCE

représentée par M. Raphael REBERT

CAISSE DU CRÉDIT MUTUEL DU SUD EST

représentée par M. Jean-Luc ROBISCHUNG

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL DAUPHINÉ – VIVARAIS

représentée par M. Didier GRIOT

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL MEDITERRANÉEN

représentée par M. Christian MARCOT

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL ANJOU

représentée par Mme. Isabelle PITTO

DIRECTOIRE

PRÉSIDENT

M. Pierre REICHERT

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

Mme Catherine ALLONAS BARTHE

MEMBRE

M. Daniel BAAL

MEMBRE

M. François MARTIN

COMMISSAIRES AUX COMPTES

CABINET GROSS-HUGEL

M. Frédéric LUGNIER

Commissaire aux comptes titulaire

Mme Isabelle LABAT-SCHEER

Commissaire aux comptes suppléant

CABINET KPMG SA

Mme Francine MORELLI

M. Antoine ESQUIEU

Commissaires aux comptes titulaires

COMPTES SOCIAUX

ÉTATS FINANCIERS	5	TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	12
Bilan	5		
Compte de résultat	6		
Hors-bilan	7	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	14
 NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX	 8	 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	 16
Faits marquants	8		
Principes comptables	8		
Notes sur le bilan	9		
Notes sur le compte de résultat	11	RÉSOLUTIONS	17
Autres informations	11		
Événements postérieurs à la clôture	11		
Perspectives	11		

1. ÉTATS FINANCIERS

1.1 Bilan au 31 décembre 2017

(en milliers d'euros)

ACTIF	Montant brut 2017	Amort. et prov. dépr.	Montant net 2017	Montant net 2016
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	3 266 538	125 318	3 141 220	3 050 763
Créances rattachées à des participations	133		133	141
Autres titres immobilisés				
Prêts	5 937		5 937	5 937
Total des immobilisations financières	3 272 608	125 318	3 147 290	3 056 841
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	3 272 608	125 318	3 147 290	3 056 841
CRÉANCES				
Créances Clients et comptes rattachés	9	9		
État - Associés	48 346		48 346	78 677
Autres	1 067		1 067	39
Total des créances	49 422	9	49 413	78 716
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Autres titres	166 949		166 949	226 679
Total des valeurs mobilières de placement	166 949	0	166 949	226 679
DISPONIBILITÉS	59		59	73
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	0		0	6
TOTAL ACTIF CIRCULANT	216 430	9	216 421	305 474
TOTAL ACTIF	3 489 037	125 327	3 363 711	3 362 314

(en milliers d'euros)

PASSIF	Montant net 2017	Montant net 2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé 1 118 793 K€)	1 118 793	1 118 793
Prime d'apport	1 005 491	1 005 491
Réserve légale	111 879	111 879
Réserve diverse	1 770	1 770
Report à nouveau	758 889	614 356
Résultat de l'exercice	323 835	397 164
Total des capitaux propres	3 320 658	3 249 453
DETTES		
Dettes fiscales et associés	9 956	79 837
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	32 500	32 500
Créditeurs divers	597	523
Total des dettes	43 053	112 861
TOTAL PASSIF	3 363 711	3 362 314

1.2 Compte de résultat au 31 décembre 2017

(en milliers d'euros)

DÉBIT	2017	2016
CHARGES D'EXPLOITATION		
Services extérieurs	14	19
Autres services extérieurs	296	260
Impôts, taxes et versements assimilés	1	1
Autres charges		
Total des charges d'exploitation	311	280
CHARGES FINANCIÈRES		
Intérêts et charges assimilées	333	
Différences négatives de change	556	18
Total des charges financières	888	18
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		18 309
Total des charges exceptionnelles	0	18 309
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	15 347	1 934
TOTAL DES CHARGES	16 546	20 540
Bénéfice	323 835	397 164
TOTAL GÉNÉRAL	340 381	417 704

(en milliers d'euros)

CRÉDIT	2017	2016
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Autres produits		23
Total des produits d'exploitation	0	23
REPRISES SUR PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS		
Reprise sur amortissements des immobilisations incorporelles		
Total des reprises sur provisions et amortissements	0	0
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	328 203	398 919
Intérêts sur dettes subordonnées	267	279
Revenus des prêts	42	42
Autres produits et intérêts assimilés		
Gains de change		576
Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières	11 870	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		78
Total des produits financiers	340 381	399 893
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		17 787
Total des produits exceptionnels	0	17 787
TOTAL DES PRODUITS	340 381	417 704
TOTAL GÉNÉRAL	340 381	417 704

1.3 Hors-bilan

	<i>(en milliers d'euros)</i>	
	2017	2016
1. Engagements reçus	2 000	2 000
Facilités de caisse à court terme accordées BECM	2 000	2 000
2. Engagements donnés	0	0
Autre engagement donné GIE		

2. NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

2.1 Faits marquants

2.1.1 Contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés

La première Loi de Finances Rectificative (LFR) pour 2017 instaure une surtaxe d'impôt sur les sociétés dues par les grandes entreprises au titre du seul exercice 2017. L'article premier de cette LFR prévoit, lorsque le chiffre d'affaires du groupe dépasse 3 milliards d'euros, une contribution exceptionnelle de 30 % de l'impôt sur les sociétés dû, portant le taux d'imposition de 34,43 % à 44,43 %.

L'impact de cette contribution exceptionnelle s'élève à -134,9 millions d'euros, supporté par ACM VIE SA (76,0 millions d'euros), ACM IARD SA (44,9 millions d'euros) et le GACM SA (14,0 millions d'euros).

2.2 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été arrêtés et présentés conformément aux normes comptables françaises, dans le respect du principe de prudence, d'indépendance des exercices, de permanence des méthodes comptables et en présumant de la continuité de l'exercice.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode du coût historique.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

2.2.1 Comptes de bilan

Immobilisations financières

Titres de participation

Les titres de participation sont immobilisés à hauteur du prix d'acquisition.

Postérieurement à la date d'acquisition, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité. Les éléments suivants peuvent être pris en considération pour cette estimation : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspectives de réalisation, conjoncture économique.

Une provision pour dépréciation est éventuellement enregistrée à hauteur de la différence entre le prix de revient des titres et leur valeur d'utilité.

Ces dépréciations sont le résultat de révisions prudentes des perspectives de résultats futurs de ces filiales. Elles tiennent compte notamment des incertitudes sur l'environnement

économique dans la zone euro et des possibles impacts sur l'activité d'assurance dans les pays concernés.

Titres immobilisés de l'activité de portefeuille

À toute autre date que leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (T.I.A.P.) sont évalués titre par titre à une valeur qui tient compte des perspectives d'évolution générale de l'entité dont les titres sont détenus et qui soit fondée, notamment, sur la valeur de marché.

Le GACM ne possède pas de titres immobilisés de l'activité de portefeuille à fin 2017.

Autres titres immobilisés

La valeur actuelle des titres immobilisés, autres que les titres de participation et les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (T.I.A.P.), est estimée, pour les titres non cotés, à leur valeur probable de négociation.

Le GACM ne possède pas de titres relevant de la catégorie « autres titres immobilisés » à fin 2017.

2.3 Notes sur le bilan

2.3.1 État de l'actif immobilisé

(en milliers d'euros)

	Valeur brute 01/01/2017	Augmentations	Diminutions	Valeur brute 31/12/2017
ACM IARD SA	596 250			596 250
SÉRÉNIS ASSURANCES SA	37 818			37 818
ACM NORD IARD SA	24 492			24 492
SÉRÉNIS VIE SA	0			0
ACM VIE SA	1 638 438			1 638 438
ACM SERVICES SA	7 000			7 000
PROCOURTAGE SAS	762			762
EURO INFORMATION DIRECT SERVICES SAS	30			30
IMMOBILIÈRE ACM SASU	300			300
EURO TVS SAS	577			577
FONCIÈRE MASSENA SA	13 775			13 775
NORTH EUROPE LIFE BELGIUM (NELB) SA (Belgique)	17 787	84 770		102 557
ICM LIFE SA (Luxembourg)	24 993			24 993
ASTREE SA (Tunisie)	9 110			9 110
RMA SA (Maroc)	220 872			220 872
PARTNERS ASSURANCES SA (Belgique)	19 056			19 056
EURAFRIC INFORMATION (Maroc)	81			81
ACM RÉ SA (Luxembourg)	65 000			65 000
GACM ESPAÑA SA (Espagne)	268 510			268 510
LA PERSONNELLE, Cie d'assurances du Canada	17 911			17 911
LA PERSONNELLE, Assurances Générales	14 397			14 397
CERTAS DIRECT, Cie d'assurances Itée	6 996			6 996
DESJARDINS Assurances Générales, inc.	44 267			44 267
CERTAS, Cie d'assurances Auto et Habitation	64 113		5 652	58 460
DESJARDINS Services d'assurances Générales, inc.	0			0
Sous-total actions ordinaires	3 092 535	84 770	5 652	3 171 653
LA PERSONNELLE, Cie d'assurances du Canada	10 503			10 503
LA PERSONNELLE, Assurances Générales	3 315			3 315
CERTAS DIRECT, Cie d'assurances Itée	5 560			5 560
DESJARDINS Assurances Générales, inc.	12 703			12 703
CERTAS, Cie d'assurances Auto et Habitation	53 960			53 960
Sous-total actions privilégiées	86 041	0	0	86 041
LA PERSONNELLE, Cie d'assurances du Canada	1 149		65	1 084
LA PERSONNELLE, Assurances Générales	359		20	339
CERTAS DIRECT, Cie d'assurances Itée	606		34	572
DESJARDINS Assurances Générales, inc.	1 381		78	1 303
CERTAS, Cie d'assurances Auto et Habitation	5 878		333	5 546
Intérêts courus sur titres subordonnés	141	133	141	133
Sous-total titres subordonnés	9 515	133	671	8 976
Total immobilisations financières	3 188 091	84 903	6 324	3 266 671
Prêts	5 934			5 934
Intérêts courus sur prêts	3	3	3	3
Total prêts	5 937	3	3	5 937
Total actif immobilisé	3 194 028	84 906	6 327	3 272 608

2.3.2 État des provisions

(en milliers d'euros)

	Provisions 01/01/2017	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Provisions 31/12/2017
Provision participation RMA	137 188		11 870	125 318
Sous-total	137 188	0	11 870	125 318
Clients douteux	9			9
Total des provisions pour dépréciations	137 197	0	11 870	125 327

Cette provision tient compte des perspectives de résultats futurs de la filiale. Elle intègre les incertitudes sur l'environnement économique et les possibles impacts sur l'activité d'assurance dans le pays.

2.3.3 Tableau des échéances des créances et dettes

État des créances

(en milliers d'euros)

	Montant brut 2017	À 1 an au plus	À plus d'un an
Clients douteux ou litigieux	9		9
État - Impôt sur les sociétés	48 346	48 346	
<u>Débiteurs divers :</u>			
- projet de rapprochement GACM / NEA	1 028	1 028	
- charges à récupérer	17		17
- solde charges locatives	9		9
- appels de fonds versés	13		13
Total	49 422	49 374	48

État des dettes

(en milliers d'euros)

	Montant brut 2017	À 1 an au plus	À plus d'un an
État - Impôt sur les sociétés	9 955	9 955	
TVA			
Versement à effectuer ACM RÉ	32 500		32 500
<u>Autres dettes :</u>			
- clients créditeurs	8		8
- avances locataires	219		219
- divers	4		4
- charges à payer	233	233	
- produits perçus d'avance	133	133	
Total	43 053	10 321	32 732

2.3.4 Les valeurs mobilières de placement

Le total général de ce poste s'élève à 166 949 milliers d'euros.

2.3.5 Le capital social

Le capital social est composé au 31 décembre 2017 de 72 180 191 actions ordinaires d'une valeur nominale de 15,50 euros.

Aucune action n'est détenue par la société elle-même, par une de ses filiales ou par une personne agissant en son nom mais pour le compte de ces sociétés.

2.3.6 Les engagements hors bilan

La société a enregistré au poste « engagements reçus » un montant de 2,0 millions d'euros au titre de l'autorisation de découvert bancaire accordé par la banque.

2.4 Notes sur le compte de résultat

Le résultat de l'exercice, soit 323 835 milliers d'euros, se décompose ainsi :

• Autres produits	
• Reprise sur provisions d'exploitation	
• Charges d'exploitation	-311
• Produits financiers :	
- compte-courant associés	
- de participation	328 203
- intérêts sur dettes subordonnées	267
- revenus des prêts	42
- gains de change	
• Produits nets sur cessions de VMP	
• Provisions des titres de participation	
- reprises	11 870
- dotations	
• Autres charges financières	-888
• Cession d'éléments d'actifs	
- produits des cessions	
- valeurs comptables des éléments cédés	
• Autres produits exceptionnels	
• Autres charges exceptionnelles	
• Impôt sur les sociétés	-15 347

2.5 Autres informations

La société n'emploie aucun salarié et ne rémunère aucun de ses administrateurs.

Le rapport de gestion du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel est tenu à la disposition du public au siège de la société : 34 rue du Wacken – 67000 Strasbourg.

Le GACM SA est la société mère du groupe fiscal dont les membres sont :

- ACM IARD SA ;
- ACM VIE SA ;
- ACM VIE SAM ;
- MTRL ;
- SÉRÉNIS ASSURANCES SA ;
- ACM SERVICES SA ;
- PROCOURTAGE SAS ;
- FONCIÈRE MASSENA SA.

2.6 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

2.7 Perspectives

Rapprochement GACM / NEA

Le Groupe Crédit Mutuel CM11 et le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE) ont annoncé fin septembre 2017 l'ouverture de discussions relatives à un projet de rapprochement de leurs activités d'assurance vie et non-vie en France, en Belgique et au Luxembourg.

Le projet se traduirait par une fusion-absorption de Nord Europe Assurances SA (NEA), la holding d'assurance du CMNE par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA (GACM), immédiatement suivie de la fusion-absorption des filiales d'assurance vie et non-vie de NEA (ACMN VIE et ACMN IARD) par les filiales d'assurance vie et non-vie de GACM, respectivement (ACM VIE SA et ACM IARD SA).

Fin 2017, les instances de représentation du personnel ont émis un avis favorable.

Les assemblées générales extraordinaires des mêmes entités seront amenées, en 2018, à se prononcer sur ces opérations pour approuver les fusions, sous condition suspensive de l'obtention des agréments des autorités de contrôle belge, française et luxembourgeoise.

Les objectifs de ce projet sont notamment de :

- simplifier les liens déjà existants entre le Crédit Mutuel Nord Europe et Groupe Crédit Mutuel CM11 dans le domaine de l'assurance ;
- consolider les positions du GACM en France et en Europe ;
- faciliter les adaptations réglementaires et optimiser les exigences de solvabilité et d'allocations de fonds propres ;
- dégager des économies à travers la simplification et la réduction du nombre des structures, l'optimisation des coûts de réassurance et des ressources informatiques.

3. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SOCIÉTÉS	Montants exprimés en	Capital	Capitaux propres autres que le capital
ACM IARD SA	milliers de €	194 536	1 665 203
ACM SERVICES SA	milliers de €	7 000	4 293
ACM VIE SA	milliers de €	671 178	3 938 725
ACM NORD IARD SA	milliers de €	44 773	27 362
SÉRÉNIS ASSURANCES SA	milliers de €	16 422	33 246
GACM ESPAÑA SA (Espagne)	milliers de €	268 510	1 248
ACM RÉ SA (Luxembourg)	milliers de €	65 000	
PARTNERS ASSURANCES SA (Belgique)	milliers de €	7 835	21 230
NORTH EUROPE LIFE BELGIUM SA (Belgique)	milliers de €	29 426	180 083
EURO TVS SAS	milliers de €	2 238 *	28 645 *
EURO INFORMATION DIRECT SERVICES SAS	milliers de €	320 *	3 818 *
ICM LIFE SA (Luxembourg)	milliers de €	14 717	17 609
PROCOURTAGE SAS	milliers de €	800	3 824
IMMOBILIÈRE ACM SASU	milliers de €	300	37
FONCIÈRE MASSENA SA	milliers de €	91 431	438 072
LA PERSONNELLE, Cie d'assurances du Canada - Actions ordinaires LA PERSONNELLE, Cie d'assurances du Canada - Actions privilégiées	millions de CAD	130 *	314 *
LA PERSONNELLE, Assurances Générales inc. (Canada) - Actions ordinaires LA PERSONNELLE, Assurances Générales inc. (Canada) - Actions privilégiées	millions de CAD	120 *	34 *
CERTAS DIRECT, Cie ass ltée (Canada) - Actions ordinaires CERTAS DIRECT, Cie ass ltée (Canada) - Actions privilégiées	millions de CAD	136 *	45 *
CERTAS, Cie d'assurances Auto et Habitation (Canada) - Actions ordinaires CERTAS, Cie d'assurances Auto et Habitation (Canada) - Actions privilégiées	millions de CAD	1258 *	177 *
DESJARDINS, Assurances Générales inc. (Canada) - Actions ordinaires DESJARDINS, Assurances Générales inc. (Canada) - Actions privilégiées	millions de CAD	146 *	381 *
DESJARDINS, Services d'assurances Générales, inc. (Canada)	millions de CAD	- *	17 *
ASTREE SA (Tunisie)	milliers de TND	30 000	85 918
EURAFRIC INFORMATION (Maroc)	milliers de MAD	10 000 *	-675 *
RMA (Royale Marocaine d'Assurance) SA (Maroc)	milliers de MAD	1 796 171 *	3 863 420 *

* chiffres 2016

Comptes sociaux

13

Quote-part détenue du capital en pourcentage	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice (2017)	Bénéfice net ou perte du dernier exercice (2017)	Dividendes encaissés par le GACM au cours de l'exercice 2017
96,40%	596 250	596 250	néant	néant	2 831 522	235 676	164 096
99,99%	7 000	7 000	néant	néant	2 809	1 269	
99,99%	1 638 438	1 638 438	néant	néant	6 238 355	417 451	125 846
49,00%	24 492	24 492	néant	néant	158 997	16 617	7 915
99,56%	37 818	37 818	néant	néant	122 313	740	
100,00%	268 510	268 510	5 934	néant		1 813	
100,00%	65 000	65 000	néant	néant		4 927	
51,00%	19 056	19 056	néant	néant	53 653	351	
49,00%	102 557	102 557	néant	néant	57 958	2 190	2 335
2,13%	577	577	néant	néant	32 724 *	1 763 *	
10,00%	30	30	néant	néant	10 960 *	241 *	
99,99%	24 993	24 993	néant	néant	12 700	746	818
100,00%	762	762	néant	néant	5 254	922	1 500
100,00%	300	300	néant	néant		-2	
2,32%	13 775	13 775	néant	néant	58 003	21 106	
10,00%	24 775 14 770	24 775 14 770	1 630	néant	817 *	55 *	2
10,00%	20 680 4 662	20 680 4 662	510	néant	374 *	2 *	
10,00%	9 950 7 819	9 950 7 819	860	néant	371 *	21 *	1
10,00%	81 790 75 885	81 790 75 885	8 340	néant	1 912 *	107 *	6
10,00%	63 900 17 864	63 900 17 864	1 960	néant	990 *	35 *	3
10,00%			néant	néant	*	40 *	1
30,00%	14 640	14 640	néant	néant	145 616	14 331	2 640
9,00%	900	900	néant	néant	282 953 *	-3 885 *	
22,02%	2 450 155	1 043 859	néant	néant	2 858 822 *	752 119 *	150 323

Exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2017 s'établit à 3 141 220 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2.2.1 de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par chacune de ces activités sous le contrôle de la direction générale.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil de surveillance et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil de surveillance.

Exercice clos le 31 décembre 2017

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires,

les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux Comptes,

Fait à Paris La Défense et Strasbourg,
le 2 mars 2018

KPMG SA
Francine Morelli
Antoine Esquieu

Cabinet Gross-Hugel
Frédéric Lugnier

Exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R. 225-86 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Les Commissaires aux Comptes,

Fait à Paris La Défense et Strasbourg,
le 2 mars 2018

KPMG SA
Francine Morelli
Antoine Esquieu

Cabinet Gross-Hugel
Frédéric Lugnier

RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport de gestion du Directoire et le rapport sur la gestion du Groupe, le rapport sur le Gouvernement d'entreprise du Conseil de surveillance, le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés et le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées aux articles L.225-86 et suivants du code de commerce, et après avoir pris connaissance des comptes et du bilan se rapportant à l'exercice 2017 :

- approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports,
- approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2017 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Directoire quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires :

- approuve la proposition du Directoire relative à l'affectation du bénéfice distribuable s'élevant à 1 082 724 331,90 euros (correspondant au bénéfice de l'exercice 2017 de 323 835 050,72 euros majoré du report à nouveau de l'exercice précédent de 758 889 281,18 euros)
- décide, sous la condition suspensive de la réalisation au plus tard le 31 décembre 2018 de la fusion par voie d'absorption de la société Nord Europe Assurances SA par la société GACM SA, d'affecter ce bénéfice distribuable comme suit :
 - dotation de la réserve légale : 12 224 194,35 euros
 - distribution en numéraire d'un dividende net de 336 280 425,60 euros soit

4,20 euros par action, sur la base des 80 066 768 actions qui composeront le capital suite à la réalisation de la fusion entre la société Nord Europe Assurances SA et la société GACM SA

- affectation en report à nouveau : 734 219 711,95 euros

- décide, sous la condition suspensive de l'absence de réalisation de la fusion par voie d'absorption de la société Nord Europe Assurances SA par la société GACM SA au plus tard le 31 décembre 2018, d'affecter l'ensemble de ce bénéfice distribuable en report à nouveau.

- Report à nouveau : 1 082 724 331,90 euros

L'assemblée générale prend acte du montant des dividendes distribués au cours des trois exercices précédents :

Pour 2014 : 3,40 euros par action

Pour 2015 : 3,50 euros par action

Pour 2016 : 3,50 euros par action

Troisième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de ratifier la nomination de Monsieur Jean - Pierre BABEL en qualité de membre du Conseil de surveillance, coopté par le Conseil de surveillance du 3 mai 2017, en remplacement de Monsieur Alain FRADIN, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Quatrième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie de procès-verbal de la présente assemblée générale à effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Première résolution : Examen et approbation de la fusion par voie d'absorption de NEA SA par GACM SA et de l'augmentation de capital en résultant

Sous les conditions suspensives suivantes devant être réalisées au plus tard le 31 décembre 2018 :

- approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société NEA SA,
- autorisation du transfert de participations à la Société Absorbante, résultant de la fusion, dans le capital de la société North Europe Life Belgium (NELB) par l'autorité belge (BNB), de la société North Europe Life Luxembourg (NELL) par l'autorité luxembourgeoise (CAA) et de la société CPBK Reinsurance par l'autorité luxembourgeoise (CAA),
- décision de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution d'étendre l'agrément de la société ACM Vie aux branches 1 et 2 et aux sous-branches 1A, 1B, 1C, 1D, 2A, 2B et 2C,
- décisions de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution d'approbation du transfert de portefeuille par voie de fusion d'ACMN Vie à ACM Vie, et d'approbation du transfert de portefeuille par voie de fusion d'ACMN IARD à ACM IARD.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise :

- du rapport du Directoire à l'assemblée générale,
- du rapport du Commissaire aux apports
- des comptes annuels de la société NEA SA, société absorbée et de la société GACM SA, société absorbante, arrêtés au 31 décembre 2017
- de la convention de fusion en date du 1^{er} mars 2018 aux termes de laquelle la société NEA SA, société absorbée, transmet à titre de fusion au GACM, société absorbante, l'ensemble des éléments d'actif, évalué au 31 décembre 2017 à 1 119 163 319,18 euros, et de passif évalué au 31 décembre 2017 à 69 233 955,80 euros, soit un actif net transmis de 1 049 929 363,38 euros, moyennant l'attribution aux actionnaires de la société absorbée, selon une parité de 9,598486 actions GACM SA pour 1 action NEA SA de 7 886 577 actions nouvelles de 15,50 euros de nominal chacune à émettre par GACM à titre d'augmentation de son capital social d'un montant de 122 241 943,50 euros,

1. Approuve la fusion projetée, aux conditions et selon les modalités convenues dans la convention de fusion et spécialement sa date d'effet comptable et fiscale au 1^{er} janvier 2018, l'évaluation donnée aux éléments d'actif et de passif transmis, la parité convenue, et l'augmentation de capital qui en résulte, sous les conditions suspensives susvisées devant être réalisées au plus tard le 31 décembre 2018 ;

2. Décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 122 241 943,50 euros, pour le porter de 1 118 792 960,50 euros à un montant de 1 241 034 904,00 euros, au moyen de la création de 7 886 577 actions nouvelles GACM d'une valeur nominale de 15,50 euros chacune, entièrement libérées, entièrement assimilées aux actions anciennes et attribuées aux actionnaires de la société NEA et prend acte que la différence entre l'actif net au 31 décembre 2017 transmis par NEA, soit, 1 049 929 363,38 euros, et la valeur nominale des actions qui seront créées par le GACM au titre de l'augmentation du capital susvisée (soit 122 241 943,50 euros), égale en conséquence à 927 687 419,88 euros, constituera une prime de fusion et autorise le Directoire avec faculté de délégation au Président du Directoire, à imputer sur le montant de la prime de fusion les frais, droits, impôts et honoraires occasionnés par la fusion, et doter de toute provision ou réserve en exécution des engagements fiscaux pris dans la convention de fusion ;
3. Décide de modifier comme suit l'article 6 des statuts relatif au capital social qui devient ainsi rédigé :

« Article 6 : Capital social

Le capital social est fixé à 1 241 034 904 (un milliard deux cent quarante et un millions trente-quatre mille neuf cent quatre) euros.

Il est divisé en 80 066 768 (quatre-vingts millions soixante-six mille sept cent soixante-huit) actions de 15,50 euros chacune, de même catégorie et entièrement libérées. »

4. Confère les pouvoirs les plus étendus au Directoire et au Président du Directoire, avec faculté de subdélégation, à l'effet de poursuivre la réalisation définitive de la fusion, faire toutes démarches, constater la réalisation des conditions suspensives, accomplir tous actes et toutes formalités utiles à la transmission du patrimoine de la société NEA

Deuxième résolution : Pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

COMPTES CONSOLIDÉS

PRÉSENTATION DU GROUPE	20	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	23
Actionnariat	20	Bilan actif	23
Organigramme du groupe	21	Bilan passif	24
		Compte de résultat consolidé	25
INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES	22	Résultat net et autres éléments du résultat global	26
Relations avec le groupe Crédit Mutuel CM11	22	Tableau de variation des capitaux propres	27
Relations entre les sociétés consolidées du groupe	22	Tableau des flux de trésorerie	28
Relations avec les principaux dirigeants	22		
		NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	29
		RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	89

1. PRÉSENTATION DU GROUPE

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) a pour principal objet de prendre et de gérer des participations dans des sociétés d'assurance et de réassurance en France et à l'étranger.

Le GACM est soumis au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Le GACM SA est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 1 118 792 960,50 euros.

Son siège social se situe 34 rue du Wacken – 67906 Strasbourg Cedex 9.

1.1 Actionnariat

Le capital du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel est constitué de 72 180 191 actions de 15,50 euros chacune, détenues par :

(en euros)

ACTIONNAIRES	CAPITAL SOCIAL	
1 Banque Fédérative du Crédit Mutuel	590 778 966,00	52,81%
2 ADEPI	229 588 666,00	20,52%
3 Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie	91 767 734,50	8,20%
4 Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest	67 127 570,50	6,00%
5 Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan	35 764 886,00	3,20%
6 Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou	23 236 778,50	2,08%
7 Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Centre	18 353 441,50	1,64%
8 Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique	14 374 297,00	1,28%
9 Caisse Régionale du Crédit Mutuel Ile-de-France	8 654 983,00	0,77%
10 Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie	8 481 646,50	0,76%
11 Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc	7 748 357,00	0,69%
12 Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est	6 898 445,50	0,62%
13 Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen	6 743 027,00	0,60%
14 Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais	4 703 506,00	0,42%
15 Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe	4 570 609,00	0,41%
16 Autres actionnaires y compris personnes physiques	46,50	0,00%
	1 118 792 960,50	100,00%

1.2 Organigramme du groupe



* entreprises combinées

2. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées au GACM sont les sociétés du groupe GACM ainsi que les principaux dirigeants du groupe GACM.

2.1 Relations avec le groupe Crédit Mutuel CM11

Le financement du GACM est effectué très majoritairement par le groupe Crédit Mutuel CM11.

Au 31 décembre 2017, le GACM n'a émis aucune dette hybride de type titre subordonné remboursable (TSR) ou titre subordonné à durée indéterminée (TSDI).

Dans son portefeuille de placements, le groupe GACM détient des titres émis par le groupe Crédit Mutuel CM11 pour 1 685 659 K€, dont 311 459 K€ d'actifs en représentation des contrats en unités de compte.

Dans le cadre de l'activité de bancassurance, le GACM délègue certaines fonctions à d'autres entités du groupe Crédit Mutuel CM11. Notamment, la commercialisation des contrats d'assurance est réalisée au sein des réseaux bancaires du Crédit Mutuel et du CIC.

De la même façon, les engagements de retraite du groupe Crédit Mutuel CM11 font, pour partie, l'objet de conventions d'assurances collectives contractées auprès des sociétés d'assurance vie du GACM.

Ces conventions prévoient la constitution de fonds collectifs destinés à la couverture des indemnités de fin de carrière ou à la couverture des différents régimes de retraite, moyennant le versement de cotisations de la part de l'employeur, la gestion de ces fonds par la société d'assurance et le paiement aux bénéficiaires des primes et prestations de retraite prévues par les différents régimes.

2.2 Relations entre les sociétés consolidées du groupe

La liste des sociétés consolidées du groupe GACM est présentée dans la note « 4.12 Périmètre ».

Les transactions réalisées entre les entités intégrées globalement sont totalement éliminées.

2.3 Relations avec les principaux dirigeants

Il n'y a pas de transactions significatives entre le GACM et ses principaux dirigeants, leurs familles ou les sociétés qu'ils contrôlent et qui ne rentrent pas dans le périmètre de consolidation du groupe.

3. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

3.1 Bilan actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Écarts d'acquisition	4.7.1	136 808	136 808
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance	4.7.2	11 305	15 410
Autres immobilisations incorporelles	4.7.2	12 931	15 406
ACTIFS INCORPORELS		161 045	167 625
Immobilier de placement	4.7.3	2 654 014	1 635 728
Immobilier de placement en UC			
Placements financiers - Actions et autres titres à revenus variables	4.7.5	20 449 243	17 236 524
Placements financiers - Immobilier	4.7.5	1 281 435	1 053 607
Placements financiers - Obligations	4.7.5	76 150 328	79 475 155
Placements financiers - Prêts et dépôts	4.7.5	1 706 746	1 981 239
Placements financiers en UC	4.7.5	9 252 175	7 756 453
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	4.7.13	959	3 143
Autres placements			
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	4.7.3 à 4.7.13	111 494 900	109 141 849
EMPLOIS DES ACTIVITÉS DU SECTEUR BANCAIRE ET PLACEMENTS DES AUTRES ACTIVITÉS		703 496	707 752
INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	4.7.14	271 260	179 051
PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS	4.7.15	310 191	319 541
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	4.7.16	109 175	113 079
Frais d'acquisitions reportés	4.7.17	108 851	112 356
Participation aux bénéfices différée active	4.7.29		
Impôts différés actifs	4.7.18	19 115	443 153
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	4.7.19	275 773	250 703
Créances nées des opérations de cession en réassurance	4.7.20	14 246	4 652
Créances d'impôt exigible	4.7.18	25 026	90 249
Autres créances	4.7.21	213 676	286 433
AUTRES ACTIFS		765 861	1 300 624
ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE ET ABANDONS D'ACTIVITÉS (1)		118 783	0
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		147 588	109 753
TOTAL ACTIF		113 973 124	111 926 196

(1) Application d'IFRS 5 en 2017 pour ACM RÉ SA

3.2 Bilan passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Capital		1 118 793	1 118 793
Primes d'émission, de fusion et d'apport		1 005 491	1 005 491
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		1 317 205	1 368 505
Résultats cumulés		5 778 871	5 299 201
Résultat net consolidé de l'exercice		744 481	736 703
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE		9 964 840	9 528 693
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		14 180	14 436
Résultats cumulés hors groupe		167 433	85 541
Résultat net hors groupe		9 772	7 329
INTÉRÊTS MINORITAIRES		191 386	107 306
CAPITAUX PROPRES TOTAUX		10 156 226	9 635 999
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4.7.25	62 106	53 281
Dettes subordonnées			
Dettes de financement représentées par des titres			
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire		226 627	1 314
Autres dettes de financement	4.7.26	5 342 710	6 497 699
DETTES DE FINANCEMENT		5 569 337	6 499 013
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance		3 663 802	3 406 816
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC			
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	4.7.27	3 663 802	3 406 816
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire		75 430 683	74 440 996
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire			
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC		9 208 645	7 723 513
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	4.7.28	84 639 328	82 164 509
Instruments dérivés séparés sur contrats			
Participation aux bénéfices différée passive	4.7.29	8 694 007	8 375 626
PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS		96 997 137	93 946 951
RESSOURCES DES ACTIVITÉS DU SECTEUR BANCAIRE		0	0
Impôts différés passifs	4.7.18	178 802	741 876
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés			
Dettes d'exploitation représentées par des titres			
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire			
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	4.7.30	92 885	77 346
Dettes nées des opérations de réassurance cédée	4.7.31	194 657	194 906
Dettes d'impôt exigible	4.7.18	34 446	947
Instruments dérivés passifs			3 910
Comptes courants créditeurs		214 188	267 796
Autres dettes	4.7.32	459 460	504 170
AUTRES PASSIFS		1 174 439	1 790 951
PASSIFS DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES OU ABANDONNÉES (1)		13 880	0
TOTAL DU PASSIF		113 973 124	111 926 196

(1) Application d'IFRS 5 en 2017 pour ACM RÉ SA

3.3 Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<i>Primes émises</i>	4.8.1	10 072 652	10 643 783
<i>Variation des primes non acquises</i>		-2 653	-2 464
Primes acquises		10 069 999	10 641 319
Produit net bancaire, net du coût du risque			
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités		140 024	133 930
Autres produits d'exploitation		-39 145	-27 508
<i>Produits des placements</i>		2 258 341	2 733 411
<i>Charges des placements</i>		-47 459	-45 833
<i>Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement</i>		1 047 144	328 855
<i>Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat</i>		488 242	166 148
<i>Variation des dépréciations sur placements</i>		-2 528	-82 311
Produits des placements nets de charges	4.8.3	3 743 740	3 100 270
Charges des prestations des contrats	4.8.4	-11 055 775	-11 323 312
<i>Produits des cessions en réassurance</i>		-114 824	-110 331
<i>Charges des cessions en réassurance</i>		67 202	88 676
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	4.8.7	-47 622	-21 655
Charges d'exploitation bancaire			
Charges des autres activités		-91 595	-96 008
Frais d'acquisition des contrats		-1 046 208	-987 883
Amortissement des valeurs de portefeuilles et assimilés			
Frais d'administration		-451 270	-426 367
Autres produits opérationnels courants		10 167	9 121
Autres charges opérationnelles courantes		-14 098	-9 928
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		1 218 217	991 979
Autres produits opérationnels		46 594	50 282
Autres charges opérationnelles		-17 579	-44 416
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	4.8.5	1 247 232	997 845
Charge de financement		7 683	7 138
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		31 317	45 374
Impôt sur les résultats	4.8.8	-531 979	-306 326
Résultat après impôt des activités discontinues			
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		754 253	744 031
Intérêts minoritaires		-9 772	-7 329
Résultat net (part du groupe)		744 481	736 703

3.4 Résultat net et autres éléments du résultat global

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
RÉSULTAT NET	754 253	744 031
Éléments recyclables en résultat	-41 873	217 601
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente brute d'impôt différé	-205 869	1 246 554
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Comptabilité reflet brute d'impôt différé	95 170	-955 887
Impôts différés liés	68 826	-72 268
Autres variations		
Éléments non recyclables en résultat	-1 301	-672
Réévaluations des immobilisations		
Réévaluation de la dette actuarielle au titre des régimes à prestations définies	-1 833	-1 024
Impôts différés liés	532	352
Autres variations		
Écarts de conversion	-8 382	-798
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	-51 556	216 929
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	702 697	960 960
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>693 181</i>	<i>951 870</i>
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>9 516</i>	<i>9 090</i>

3.5 Tableau de variation des capitaux propres

	Capitaux propres - part du Groupe						Intérêts minoritaires	Total
	Capital social	Primes liées au capital	Résultats cumulés	Résultat net	Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	Total part du Groupe		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Capitaux propres 01/01/2016	1 118 793	1 005 491	4 829 983	725 671	1 153 338	8 833 277	91 223	8 924 500
Résultat net de la période				736 703		736 703	7 329	744 031
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres					215 167	215 167	1 762	216 929
Résultat global de la période	0	0	0	736 703	215 167	951 870	9 090	960 960
Affectation du résultat			725 671	-725 671		0		0
Dividendes			-252 610			-252 610	-8 744	-261 353
Variation de capital						0		0
Variation de taux d'intérêt						0		0
Restructuration						0		0
Variation de périmètre			2 630			2 630	15 679	18 309
Autres			-6 474			-6 474	57	-6 417
Capitaux propres 31/12/2016	1 118 793	1 005 491	5 299 201	736 703	1 368 505	9 528 693	107 307	9 636 000
Résultat net de la période				744 481		744 481	9 772	754 253
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres					-51 300	-51 300	-256	-51 556
Résultat global de la période	0	0	0	744 481	-51 300	693 181	9 516	702 697
Affectation du résultat			736 703	-736 703		0		0
Dividendes			-252 677			-252 677	-6 120	-258 797
Variation de capital						0		0
Variation de taux d'intérêt						0		0
Restructuration						0		0
Variation de périmètre						0	80 828	80 828
Autres			-4 357			-4 357	-145	-4 502
Capitaux propres 31/12/2017	1 118 793	1 005 491	5 778 870	744 481	1 317 205	9 964 840	191 386	10 156 226

3.6 Tableau des flux de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Résultat opérationnel avant impôt	1 247 232	997 845
Plus et moins-values de cession des placements financiers	-1 154 457	-1 173 226
Plus et moins-values de cession des placements immobiliers	-9 027	-4 885
Plus et moins-values de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	939	-3 174
Plus et moins-values de cession des placements	-1 162 545	-1 181 285
Dotations nettes aux amortissements	32 759	31 422
Variation des frais d'acquisitions reportés	3 505	-9 570
Variation des dépréciations	-144	79 951
Dotations nettes aux passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance et des contrats financiers	3 015 933	3 738 246
Dotations nettes aux autres provisions	-2 267	8
Variations de la JV des placements et autres instruments financiers comptabilisés à la JV par résultat	-488 285	-166 223
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	209 087	51 057
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	1 608 043	2 543 606
Variation des créances et dettes d'exploitation	-140 383	-31 838
Variation des valeurs données ou reçues en pension		
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	19 540	28 046
Impôts nets décaissés	-538 282	-437 038
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	2 196 150	3 100 620
Acquisitions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise	-167 713	
Cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie cédée		
Prises de participation dans des entreprises mises en équivalence		
Cessions de participations dans des entreprises mises en équivalence		
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	-167 713	0
Acquisitions cession de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	143 468	-2 313 175
Acquisitions cessions d'immobilier de placement	-539 765	-824 993
Acquisitions cessions des placements et instruments dérivés des activités autres que l'assurance		
Flux de trésorerie liés aux cessions et acquisition de placements	-396 297	-3 138 168
Acquisitions cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	556	-4 034
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	556	-4 034
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-563 454	-3 142 202
Droits d'adhésion		
Émissions d'instruments de capital		
Remboursements d'instruments de capital		
Opérations sur actions propres		
Dividendes payés	-258 751	-261 375
Sommes reçues lors d'un changement dans les participations sans perte de contrôle		
Sommes versées lors d'un changement dans les participations sans perte de contrôle	-84 770	
Flux de trésorerie liés aux actionnaires et sociétaires	-2 737	328
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires	-346 258	-261 047
Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement	-1 202 763	157 925
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement		
Intérêts payés sur dettes de financement	7 683	7 138
Flux de trésorerie liés au financement du Groupe	-1 195 080	165 063
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-1 541 338	-95 984
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier	-158 043	-20 478
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	2 196 150	3 100 620
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-563 454	-3 142 202
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-1 541 338	-95 984
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	-66 685	-158 043

La notion de trésorerie et équivalents de trésorerie comprend la caisse et les avoirs en banque nets des concours bancaires courants.

4. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Sommaire détaillé des notes

4.1 Normes applicables	31	4.7 Notes relatives au bilan	54
Normes applicables et comparabilité	31	Écarts d'acquisition	54
Format de présentation des états financiers	33	Valeurs de portefeuilles et autres immobilisations incorporelles	55
4.2 Principes et méthodes comptables	35	Immeubles de placement	56
Estimations et jugements utilisés	35	Juste valeur des immeubles de placement	56
Information sectorielle	35	Placements financiers par nature	57
Actifs incorporels	35	Instruments financiers comptabilisés au coût	59
Immobilisations corporelles	36	Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	61
Instruments financiers	36	Variations du solde des actifs financiers disponibles à la vente valorisés à la juste valeur selon le niveau 3	63
Détermination de la juste valeur des instruments financiers	39	Exposition aux risques souverains	63
Produits des placements nets de charges	39	Échéancier du portefeuille obligataire	64
Contrats d'assurance	40	Portefeuille obligataire par type d'émetteur	64
Frais généraux par destination	44	Provision pour dépréciation des actifs	65
Autres provisions	44	Instruments dérivés	66
Engagements sociaux (IAS 19)	45	Investissements dans les entreprises mises en équivalence	66
Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	45	Part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats	67
Impôts	46	Autres immobilisations corporelles	67
Opérations en devises	46	Frais d'acquisition reportés	67
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	47	Actifs et passifs d'impôt courants et différés	68
4.3 Principes et méthodes de consolidation	48	Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	68
Périmètre de consolidation	48	Créances nées des opérations de cession en réassurance	68
Méthodes de consolidation	48	Autres créances	69
Date de clôture	48	Capital social	69
Opérations réalisées entre sociétés du périmètre de consolidation	448	Résultat par action	70
Conversion des états financiers en devises étrangères	49	Dividende	70
4.4 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période	50	Provisions pour risques et charges	70
4.5 Événements postérieurs à la clôture	50	Dettes de financement	70
4.6 Information sectorielle	51	Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	71
Bilan sectoriel	51	Passifs relatifs aux contrats financiers	72
Compte de résultat sectoriel	53	Participation aux bénéfices différée nette	73
		Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	73
		Dettes nées des opérations de cession en réassurance	73
		Autres dettes	74

4.8 Notes relatives au compte de résultat	75
Analyse du chiffre d'affaires par segment d'activité	75
Chiffre d'affaires par zone géographique	75
Produits des placements nets de charges des placements	76
Charges de prestation des contrats	77
Charges de gestion	78
Honoraires des commissaires aux comptes	79
Produits et charges nets des cessions en réassurance	79
Charge d'impôt	79
Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique	80
4.9 Effectifs	80
4.10 Avantages au personnel	81
4.11 Engagements donnés et reçus	81
4.12 Périmètre	82
4.13 Participations non consolidées	83
4.14. Gestion des risques	84
Gestion des risques techniques	84
Gestion des risques financiers	84
Gestion du capital	88

4.1 Normes applicables

4.1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS et IFRS et interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2017 et telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Aucune nouvelle norme ne s'applique pour la première fois au 1^{er} janvier 2017.

Seuls quelques amendements concernant les normes suivantes ont été adoptés par l'Union Européenne :

- IAS 7 par le règlement UE 2017/1990 du 6 novembre 2017 ;
- IAS 12 par le règlement UE 2017/1989 du 6 novembre 2017.

Les normes comptables qui ont été publiées par l'IASB mais qui ne sont pas encore en vigueur sont présentées ci-dessous.

Les autorités réglementaires ont indiqué que ces normes ne peuvent pas être adoptées de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'IASB a publié en mai 2014 la norme IFRS 15, Produits des activités ordinaires, tirés de contrats conclus avec des clients, qui introduit un modèle de comptabilisation unique et exhaustif pour tous les contrats conclus avec des clients, à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres normes tels que les contrats d'assurance et les instruments financiers. IFRS 15 remplace ainsi les deux principales normes de comptabilisation des produits, soit IAS 18, Produits des activités ordinaires, et IAS 11, Contrats de construction, de même que les interprétations connexes.

Le principe de base de cette norme est que la comptabilisation d'un produit doit traduire le transfert de biens ou de services en un montant qui reflète la valeur de la contrepartie reçue ou attendue en échange de ces biens ou services.

L'IASB a publié en avril 2016 des amendements à la norme IFRS 15 qui fournissent des clarifications additionnelles sur la comptabilisation des produits et sur les dispositions transitoires relatives à l'application initiale.

L'impact sur les comptes consolidés du GACM de l'adoption d'IFRS 15 à compter de l'exercice 2018 sera non significatif.

IFRS 9, Instruments financiers

L'IASB a publié en juillet 2014 la version complète et définitive de la norme IFRS 9, Instruments financiers, qui remplacera IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation.

La norme IFRS 9 comprend les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers, ainsi que les exigences générales relatives à la comptabilité de couverture.

IFRS 9 établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Ce modèle est basé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ainsi que sur le modèle économique en vertu duquel il est détenu. Pour le classement et l'évaluation des passifs financiers, la nouvelle norme reprend essentiellement les exigences actuelles d'IAS 39.

La norme introduit également un modèle unique de dépréciation des actifs financiers nécessitant la comptabilisation des pertes de crédit attendues plutôt que celle des pertes avérées tel que l'exige le modèle de dépréciation actuel.

Le modèle prévoit la comptabilisation de pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir à compter de la date de comptabilisation initiale d'un actif financier, puis la comptabilisation des pertes attendues pour sa durée de vie si son risque de crédit a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale.

Enfin, IFRS 9 inclut un nouveau modèle pour la comptabilité de couverture afin de mieux harmoniser celle-ci avec les activités de gestion des risques. Toutefois, la norme permet de conserver les exigences d'IAS 39 relatives à la comptabilisation de couverture plutôt que d'adopter les dispositions d'IFRS 9.

La société continue d'évaluer les incidences de l'adoption d'IFRS 9 et poursuit ses efforts de mise en œuvre.

En application des options offertes aux organismes d'assurance, le GACM prévoit d'appliquer la norme IFRS 9 lors de l'application de la norme assurance IFRS 17 qui est prévue en 2021.

IFRS 4, Contrats d'assurance

L'IASB a publié en septembre 2016 des amendements à la norme IFRS 4, Contrats d'assurance, qui visent à résoudre les préoccupations des assureurs concernant les dates d'entrée en vigueur différentes d'IFRS 9, au

1^{er} janvier 2018, et de la nouvelle norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance et qui s'appliquera au 1^{er} janvier 2021.

Les amendements permettent, sans toutefois l'exiger, à une entité qui émet des contrats d'assurance d'effectuer un choix entre deux options :

- la première option consiste à appliquer une exemption temporaire pour continuer d'appliquer la norme IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation, plutôt qu'IFRS 9 pour les exercices ouverts avant le 1^{er} janvier 2021 si l'entité n'a pas préalablement appliqué IFRS 9, et que ses activités prédominantes sont liées à l'assurance ;
- la deuxième option dite « *Overlay* » permet à une entité, sur le périmètre des titres qui sont reclassés en juste valeur par résultat avec IFRS 9, de reclasser du résultat vers les autres éléments du résultat global, la différence entre le résultat IFRS 9 et le montant qui aurait été présenté en résultat si l'entité avait continué d'appliquer IAS 39 pour ces actifs.

Pour la publication de ses comptes consolidés en normes IFRS à compter de l'exercice 2018 et jusqu'à 2020, le GACM a décidé d'opter pour le report d'application de la norme IFRS 9 qui s'appliquera donc à compter de l'exercice 2021.

Le critère quantitatif défini dans l'amendement et relatif au caractère prédominant des activités d'assurance a au préalable été analysé. Il s'avère que les passifs d'assurance tels que présentés au bilan à fin 2017 représentent 93 % des passifs totaux.

Le seuil de présomption de 90 % défini par l'amendement est donc satisfait.

IFRS 17, Contrats d'assurance

La norme IFRS 17, Contrats d'assurance, publiée par l'IASB le 18 mai 2017, remplacera la norme IFRS 4, Contrats d'assurance, au 1^{er} janvier 2021 si elle est adoptée par l'Union Européenne.

La norme pose les principes de reconnaissance, d'évaluation, de présentation et des informations à fournir pour les contrats d'assurance. La nouvelle norme s'applique aux contrats d'assurance émis, à tous les traités de réassurance et aux contrats d'investissement avec un élément de participation discrétionnaire.

La norme définit le niveau de regroupement des contrats à utiliser pour évaluer les passifs des contrats d'assurance et leur rentabilité. La première étape consiste à identifier les portefeuilles de contrats d'assurance (contrats soumis à des risques similaires et gérés ensemble).

Chaque portefeuille est ensuite divisé en trois groupes :

- les contrats déficitaires dès leur comptabilisation initiale ;
- les contrats qui n'ont pas, lors de leur comptabilisation initiale, de possibilité significative de devenir déficitaire ;
- et les autres contrats du portefeuille.

Selon la norme IFRS17, les contrats sont évalués sur la base d'un modèle d'évaluation en valeur courante où le modèle général s'appuie sur une approche dite des *building blocks* comprenant :

- les flux de trésorerie d'exécution ou *fulfillment cash flows* (FCF), soit les estimations des flux de trésorerie futurs pondérés par leur probabilité de réalisation, ainsi qu'un ajustement pour refléter la valeur temps de l'argent (en actualisant ces flux de trésorerie futurs) et les risques financiers associés aux flux de trésorerie futurs ;
- un ajustement pour le risque non financier ;
- la marge de service contractuelle.

Cette marge de service contractuelle représente le bénéfice non acquis pour un groupe de contrats d'assurance. Elle sera reconnue par l'entité à mesure que celle-ci fournira des services au titre des contrats d'assurance. Cette marge ne peut pas être négative ; tout montant négatif des flux de trésorerie d'exécution en début de contrat est constaté immédiatement en résultat.

La valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance est réévaluée à la fin de chaque période ultérieure comme étant la somme :

- du passif relatif à la période de couverture restante, comprenant les flux de trésorerie d'exécution (FCF) liés aux services futurs et la marge de service contractuelle du groupe ;
- et du passif lié aux sinistres survenus, dont l'évaluation correspond aux flux de trésorerie d'exécution (FCF) liés aux services déjà rendus et alloués à ce groupe de contrats.

La marge de service contractuelle est ajustée du fait des variations de flux de trésorerie liés aux services futurs. Néanmoins, la marge ne pouvant pas être négative, dès lors que le montant lié aux changements de flux de trésorerie s'avère être supérieur au montant de marge restante, il doit alors être reconnu en résultat. La marge est également écartée sur la base du taux figé à l'origine du contrat (correspondant au taux d'actualisation utilisé initialement pour calculer la valeur actualisée des flux futurs estimés). Enfin, la marge de service contractuelle est reconnue en

résultat selon des unités de couverture reflétant la quantité de service fourni et la durée de couverture attendue pour les contrats restants au sein du groupe.

Pour certains groupes de contrats, une approche simplifiée basée sur l'allocation des primes (*Premium Allocation Approach*) est cependant autorisée pour l'évaluation du passif relatif à la période de couverture restante, dans la mesure où cette évaluation n'est pas significativement différente de celle du modèle général ou que la période de couverture de chaque contrat du groupe soit égale ou inférieure à un an. Avec ce modèle, le passif relatif à la période de couverture restante correspond au montant de primes reçues initialement diminué des coûts d'acquisition. Le modèle général reste applicable pour l'évaluation du passif lié aux sinistres survenus.

La *Variable Fee Approach* (VFA) est le modèle obligatoire pour évaluer les contrats participatifs directs, sachant qu'un contrat est considéré comme tel s'il répond aux trois critères suivants :

- les clauses contractuelles précisent que l'assuré reçoit une participation sur la base d'un groupe d'éléments sous-jacents clairement identifié ;
- l'entité prévoit de payer à l'assuré un montant égal à une part significative de la juste valeur des éléments sous-jacents ;
- l'entité prévoit qu'une part significative de toute variation dans le montant à payer à l'assuré évolue en fonction des variations de juste-valeur des éléments sous-jacents.

L'évaluation du contrat sur la base de ces trois critères se fait à l'origine du contrat et cette évaluation n'est plus nécessaire par la suite.

Pour ces contrats, la marge de service contractuelle est ajustée des changements de commission variable (la part de l'entité dans les éléments sous-jacents, ce qui correspond au revenu de l'assureur), de la valeur temps de l'argent et des effets des variations des risques financiers non liés aux éléments sous-jacents (telles que les options et garanties).

En termes de présentation, les montants reconnus dans les états financiers doivent détailler séparément :

- un résultat de service d'assurance, comprenant le revenu d'assurance et les charges de service d'assurance (c'est-à-dire les sinistres survenus et les autres charges liées au service d'assurance rendu) ;
- un résultat financier d'assurance.

La norme IFRS 17 est applicable au titre des périodes annuelles débutant à compter du 1^{er} janvier 2021.

La norme doit être appliquée de manière rétrospective à moins que cela s'avère irréalisable, auquel cas deux options sont possibles :

- l'approche rétrospective modifiée : sur la base d'information raisonnable et justifiée disponible sans coût ou effort excessif pour l'entité, certaines modifications peuvent être appliquées, dans la mesure où une application rétrospective complète n'est pas possible avec toutefois l'objectif d'atteindre le résultat le plus proche possible de celui de l'application rétrospective ;
- l'approche de la juste valeur : la marge de service contractuelle est alors déterminée comme étant la différence positive entre la juste valeur établie selon la norme IFRS 13 et les flux de trésorerie d'exécution ou *fulfillment cash flows* (toute différence négative étant reconnue en diminution des capitaux propres à la date de transition).

Les modalités d'application d'IFRS 17 et son impact potentiel sur les états financiers consolidés du groupe sont actuellement à l'étude.

IFRS 16, Contrats de location

L'IASB a publié en janvier 2016 la norme IFRS 16, Contrats de location, qui remplacera la norme actuelle IAS 17, Contrats de location.

IFRS 16 énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information relatifs aux contrats de location. IFRS 16 introduit un modèle de comptabilisation unique pour le preneur, qui exige de comptabiliser au bilan des actifs et des passifs liés aux contrats de location pour la plupart de ces contrats, éliminant ainsi la distinction actuelle entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Pour le bailleur, la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement demeure similaire.

La société évalue actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 16 qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

4.1.2 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le GACM présente ses états financiers selon les préconisations de la recommandation ANC n° 2013-05 du 7 novembre 2013.

Cette présentation, présente les particularités suivantes :

- le résultat des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire, relevant de la norme IAS 39, est classé dans l'agrégat « Chiffre d'affaires ou produits des autres activités » ; pour ces contrats, la comptabilité de dépôt conduit à ne pas reconnaître le chiffre d'affaires et les prestations respectivement en produits et charges de l'exercice ;
- les actifs et les passifs sont classés au bilan par ordre croissant de liquidité. Cette présentation représente mieux l'activité des compagnies d'assurance que la classification entre éléments courants et éléments non courants également prévue par IAS 1 ;
- les charges du compte de résultat sont classées par destination. Cette présentation, autorisée par IAS 1, est celle retenue par la grande majorité des compagnies d'assurance.

4.2 Principes et méthodes comptables

4.2.1 Estimations et jugements utilisés

Les états financiers selon les normes IFRS reflètent des estimations et des hypothèses qui ont un impact sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges.

Les principaux postes du bilan concernés sont :

- les écarts d'acquisition, en particulier dans le cadre des tests de dépréciation ;
- les valeurs de portefeuilles acquis ;
- les actifs en juste valeur non cotés sur un marché actif ;
- les dépréciations d'instruments de capitaux propres classés en titres disponibles à la vente ;
- les dépréciations d'instruments de dette classés en disponible à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance ;
- la participation aux bénéfices différée active, dans le cadre des tests de recouvrabilité ;
- les actifs d'impôts différés ;
- les provisions pour risques et charges ;
- les provisions techniques.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes permettent de déterminer les valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne peuvent être obtenues directement, par exemple par référence à un prix de marché.

Elles sont revues à chaque date d'arrêt.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé dans le résultat de l'exercice.

Les méthodes comptables sont appliquées de manière homogène au sein du groupe.

Un éventuel changement de méthode comptable appliqué dans l'exercice impacte donc le bilan d'ouverture de l'exercice ainsi que le résultat de l'exercice précédent.

Les méthodes comptables retenues s'appliquent de façon homogène aux résultats consolidés des exercices 2017 et 2016.

4.2.2 Information sectorielle

L'information sectorielle est présentée à travers les segments opérationnels suivants :

- Vie France ;
- Non-Vie France ;
- International qui regroupe l'ensemble des activités des filiales étrangères du GACM ;
- Autres activités qui regroupe les activités de la holding, des sociétés immobilières ainsi que des sociétés de courtage et de services.

4.2.3 Actifs incorporels

Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont effectués conformément à la norme IFRS 3 révisée, et notamment par application de la méthode de l'acquisition.

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition pour l'acquéreur et la juste valeur des actifs et passifs identifiables.

Les écarts d'acquisition positifs sont enregistrés dans les immobilisations incorporelles. Lorsqu'ils sont négatifs, ils sont comptabilisés directement en compte de résultat.

Les écarts d'acquisition portés au bilan ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an conformément aux dispositions de la norme IAS 36.

Pour les besoins de ce test, les écarts d'acquisitions sont répartis entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier des avantages attendus du regroupement d'activité lié à l'acquisition.

Une UGT est définie comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs qui fonctionne selon un modèle économique indépendant.

Le GACM a retenu l'approche par entité, c'est-à-dire que chaque société du groupe représente une UGT à part entière.

Afin de déterminer s'il y a lieu de constater une dépréciation, la valeur comptable de chaque entité, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du groupe GACM.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'entité est déprécié de manière irréversible.

Le GACM a réalisé des tests de sensibilité.

Valeur de portefeuille de contrats

Les portefeuilles de contrats d'assurance acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'un transfert de portefeuille sont présentés à leur juste valeur.

La juste valeur correspond à l'estimation de la valeur actuelle des profits futurs qui seront générés par le portefeuille de contrats existant à la date d'acquisition.

La valeur de chaque portefeuille est calculée par ensemble homogène de contrats.

Dans le cas où la valeur de portefeuille est négative, il convient de compléter les provisions techniques des insuffisances identifiées au cours de cette valorisation.

Les valeurs de portefeuille de contrats sont amorties conformément à la consommation des avantages économiques.

Frais d'acquisition reportés

Le calcul des frais d'acquisition reportés dans les comptes sociaux des sociétés d'assurance non-vie est cohérent avec le mode de calcul des primes émises non acquises à l'exercice (calcul *pro rata temporis*, contrat par contrat) et correspond à la méthode d'évaluation préconisée pour l'établissement des comptes consolidés ; en conséquence, les frais reportés par les sociétés non-vie ne sont pas retraités en consolidation.

Les sociétés d'assurance vie consolidées ne reportent pas de frais dans leurs comptes sociaux ; les frais d'acquisition et les chargements commerciaux des contrats d'assurance vie, reportés dans les comptes consolidés conformément à l'Avis n° 2002-A du 9 janvier 2002 du Comité d'urgence du CNC, ont été déterminés rétroactivement depuis 1995. Pour respecter le principe de rattachement des charges aux produits, ont été écartés du calcul les contrats pour lesquels les chargements commerciaux ne peuvent pas être isolés et reportés de façon cohérente avec les frais ; ont été écartés également les contrats d'assurance collective à adhésion obligatoire, résiliables annuellement. Le calcul des frais et chargements est fait par ensembles homogènes de contrats et ceux-ci sont reportés sur la durée de vie résiduelle des contrats selon l'émergence des profits. Les frais et chargements reportés donnent lieu à constatation d'impôts différés.

4.2.4 Immobilisations corporelles

Immobilier d'exploitation et de placement

L'immobilier d'exploitation comprend les immeubles servant à l'usage propre du groupe.

L'immobilier de placement comprend les immeubles locatifs et les parts de sociétés immobilières non cotées.

Les immeubles du groupe sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode de comptabilisation des actifs par composants décrite par la norme IAS 16.

Amortissement des immobilisations corporelles

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

L'amortissement de l'immobilisation est complété par une dépréciation si sa valeur recouvrable est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable, calculée lorsque l'immeuble présente des indices de perte de valeur, est la valeur la plus basse entre la juste valeur et sa valeur d'utilité.

Pour les immeubles, la juste valeur correspond à la valeur d'expertise, établie au minimum tous les cinq ans et mise à jour annuellement par un expert indépendant et agréé par l'ACPR. Cette valeur est communiquée dans les notes aux états financiers.

4.2.5 Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39, telle qu'adoptée par l'Union Européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur.

Puis à chaque arrêté, après la comptabilisation initiale, ils sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif :

- le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier ;
- IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Placements financiers

Les titres sont classés dans les quatre catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39 et selon l'intention de gestion du groupe :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- actifs financiers disponibles à la vente ;
- prêts et créances.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, les titres peuvent faire l'objet d'une classification en juste valeur par résultat par leur nature ou suite à une option prise par le groupe.

Les titres sont classés en juste valeur par résultat par nature lorsqu'ils ont été acquis par le groupe avec l'intention de réaliser des transactions à court terme. Cette classification est également retenue pour les titres intégrés à un portefeuille d'instruments financiers gérés globalement dans le but de réaliser un bénéfice à court terme.

Tous les instruments dérivés du GACM sont des actifs financiers à la juste valeur par résultat, le groupe n'utilisant pas d'instruments de couverture de flux de trésorerie.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option peut être retenue pour les situations suivantes définies dans la norme :

- pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés ;
- dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ;
- dans le cas de groupes d'actifs ou de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur.

Le groupe a notamment choisi cette option pour les actifs représentatifs de contrats dont le risque de placement est supporté par les assurés (contrats en unités de compte) par cohérence avec le traitement qui s'applique aux passifs.

En effet, la variation des passifs relatifs à ces contrats est le reflet de la variation de juste valeur des actifs correspondants et est enregistrée dans le compte de résultat.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés pour leur juste valeur.

Lors des arrêts ultérieurs, les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Cette catégorie s'applique aux titres que le GACM a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur remboursement ou leur échéance.

Les titres classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ne peuvent pas faire l'objet de cession ou de transfert avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39. Le non-respect de cette obligation est susceptible d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille et une interdiction de classer un titre dans cette catégorie pendant deux ans.

Le GACM comptabilise ces titres pour leur prix d'acquisition y compris les frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et les coupons courus.

Ils sont par la suite valorisés au coût amorti en tenant compte de l'amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les conditions de dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance font l'objet du chapitre sur la dépréciation des placements financiers.

Prêts et créances

Le GACM enregistre dans la catégorie des prêts et créances les actifs financiers à revenu fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Ils sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, y compris frais de transaction directement attribuables, et les coupons courus.

Par la suite, ils sont revalorisés au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres est susceptible d'être dépréciée dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique sur la dépréciation des titres.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers peuvent être classés comme disponibles à la vente soit parce qu'ils ont été désignés comme tels par le groupe, soit parce qu'ils ne sont pas éligibles aux autres catégories d'actifs financiers.

À l'instar des autres catégories de titres, ceux disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur et coupons courus inclus.

Par la suite, leurs variations de juste valeur, hors intérêts courus, sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Lors de la cession, les gains ou pertes latents sont réalisés et, en conséquence, transférés (recyclés) en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus sont enregistrés en produits financiers dans le compte de résultat et sont présentés sur la même ligne que les titres en juste valeur auxquels ils sont rattachés.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciation dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique sur la dépréciation des titres.

Dépréciation des placements financiers

Tous les titres sont susceptibles de faire l'objet d'une dépréciation, à l'exception de ceux classés en juste valeur par résultat.

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de perte de valeur résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres.

Pour les titres de dette, il correspond à une dégradation significative du risque de crédit. Le risque de crédit, ou de contrepartie, est le risque de perte ou de non-recouvrement d'une créance.

Le critère de dépréciation repose essentiellement sur le risque de contrepartie. Une perte due à la hausse des taux ne constitue pas un critère justifiant la constatation d'une dépréciation.

Les dépréciations constatées au titre des instruments de dettes classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont réversibles. La perte de valeur précédemment enregistrée en résultat est reprise par résultat lorsque les circonstances le justifient.

Les instruments de capitaux propres classés en titres disponibles à la vente sont dépréciés dès lors que la moins-value latente est jugée importante ou durable.

Les critères quantitatifs retenus sont les suivants :

- le titre est en situation de moins-value latente depuis au moins 36 mois ;
- ou
- le titre est en moins-value latente à hauteur de 50 % ou plus à la date d'arrêt ;
- ou
- le titre était déprécié à la clôture de l'exercice précédent.

Pour les titres déjà dépréciés à l'arrêt précédent, le prix de revient à considérer pour calculer la dépréciation de la période considérée est le prix d'acquisition ; ainsi, toute baisse complémentaire du cours du titre en deçà de la valeur comptable dépréciée à l'arrêt précédent impactera l'*impairment* au premier euro.

Par ailleurs, conformément à la norme IAS 39, une dépréciation durable n'est jamais reprise et ne disparaît que lors de la cession de la ligne de titre.

Titres mis et reçus en pension

Les opérations de pension ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Les titres mis en pension sont maintenus à l'actif du bilan et, le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire. Cependant, en cas de revente ultérieure, celui-ci enregistre à son passif le montant représentatif de sa dette sur le cédant.

Le GACM reste exposé aux variations de juste valeur des titres prêtés ou mis en pension et n'est quasiment soumis à aucun risque de contrepartie, compte tenu des appels de marges effectués pour garantir la valeur des titres cédés.

Comptabilité de couverture

La norme IAS 39 prévoit trois types de couvertures auxquelles sont associés des schémas de comptabilisation spécifiques :

- la couverture de juste valeur, destinée à neutraliser les variations de valeur du sous-jacent par une variation de sens opposé du dérivé de couverture. La variation de valeur du dérivé impacte alors symétriquement le résultat ;
- la couverture de flux de trésorerie, destinée à pallier la variabilité des flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif. Les variations de valeur du dérivé sont stockées en capitaux propres au poste « autres éléments du résultat global » pour la partie efficace de la couverture, et impactées en résultat lorsque les flux de l'instrument couvert impactent la trésorerie. La partie inefficace de la couverture passe par résultat ;
- la couverture d'un investissement net à l'étranger, destinée à neutraliser le risque de change. La variation de valeur du dérivé impacte les écarts de conversion pour la partie efficace.

La mise en place d'une comptabilité de couverture requiert l'existence, dès la date de mise en place de cette relation et à chaque arrêt ultérieur, d'une documentation précise justifiant de l'efficacité de la couverture.

Les sociétés d'assurance vie du GACM couvrent le risque de hausse des taux sur leurs portefeuilles en représentation des

contrats d'épargne, par le biais de contrats de couverture de taux de type *cap* ou *swaption*.

Ces couvertures ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture prévue par la norme IAS 39.

En 2017, le GACM ne détient pas d'instrument de couverture éligible à la comptabilité de couverture.

Passifs financiers

Un instrument de capitaux propres est défini par la norme IAS 32 comme étant un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire et qui fait bénéficier d'un intérêt résiduel dans l'actif net de la société détenue.

La qualification d'instrument de capitaux propres ou d'instrument de dette, notamment concernant la classification des dettes subordonnées à durée indéterminée (TSDI), est fondée sur l'analyse des différentes clauses contractuelles.

Les titres pour lesquels il n'existe aucune obligation contractuelle de rembourser le nominal sont classés en capitaux propres.

Un instrument présentant une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier, ou d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables, est qualifié d'instrument de dette par la norme IAS 39.

Le GACM n'a historiquement pas émis d'instrument « hybride » de type titres super-subordonnés (TSS) ou titres subordonnés remboursables (TSR) qui seraient éligibles au classement en instruments de capitaux propres en norme IFRS et potentiellement admis en couverture de l'exigence de marge de solvabilité selon le référentiel Solvabilité II.

4.2.6 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Risque de contrepartie sur les dérivés

Compte tenu que les dérivés de gré à gré en portefeuille font l'objet d'appels de marge hebdomadaires, il n'y a pas lieu de tenir compte dans la valorisation du dérivé du risque de défaut de la contrepartie.

En cas de défaut de la contrepartie, les montants dus sont imputés sur la dette financière représentée par les appels de marge.

Hierarchie de la juste valeur

La norme IFRS 13 classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation :

Niveau 1

Les instruments financiers catégorisés en juste valeur de niveau 1 sont cotés sur des marchés actifs.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire. De plus, ces prix doivent représenter des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Le GACM retient dans la majorité des cas le cours de bourse pour des actifs et des passifs identiques à ceux détenus à la date d'évaluation.

Niveau 2

Les actifs présentés en juste valeur de niveau 2 ont été évalués à partir de données directement observables (comme des prix) ou indirectement observables qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles publiquement.

L'évaluation de ces actifs repose sur des modèles standards basés sur des paramètres observables.

Le GACM classe en niveau 2 ses titres de participations non cotés valorisés à l'actif net réévalué et ses immeubles pour lesquels une valeur d'expertise est retenue.

Niveau 3

L'évaluation des actifs présentés en niveau 3 repose sur des techniques de valorisation s'appuyant sur des paramètres non observables.

Le GACM classe en niveau 3, pour l'essentiel, des titres de participation et des titres subordonnés non cotés dont l'évaluation repose sur des éléments propres à l'entité.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

4.2.7 Produits des placements nets de charges

Ce poste du compte de résultat comprend l'ensemble des produits et charges relatifs aux placements des sociétés d'assurance. Il est détaillé ci-après.

Produits des placements

Ce poste enregistre :

- les dividendes provenant des actions et autres titres à revenu variable, quelle que soit leur catégorie IAS 39 ;
- les intérêts reçus et courus sur les titres à revenu fixe (disponibles à la vente et détenus jusqu'à l'échéance) et les prêts et créances ;
- les autres produits de placement, qui correspondent notamment à des commissions sur prestations de services financiers, aux loyers des immeubles de placement et aux gains de change ;
- les dividendes provenant des entreprises associées ;
- l'amortissement des surcotes sur les valeurs amortissables.

Charges des placements

Ce poste enregistre :

- les charges d'intérêts sur les titres donnés en pension ;
- les frais de gestion des placements, qu'il s'agisse de charges directement affectables (commissions sur prestations de services financiers) ou de charges par destination ;
- l'amortissement des décotes sur les valeurs amortissables ;
- les autres charges de placement (pertes de change) ;
- les charges et les intérêts liés aux émissions d'instruments de dette.

Plus et moins-values de cession des placements

Ce poste enregistre les résultats nets de cession des titres détenus jusqu'à l'échéance, des titres disponibles à la vente, des prêts et créances et des actifs immobiliers.

Conformément à la recommandation ANC n° 2013-05, ce poste inclut également les reprises de provisions sur les titres disponibles à la vente.

Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat

Dans ce poste sont comptabilisés notamment les éléments de résultat suivants :

- les ajustements de valeur positifs et négatifs (plus et moins-values latentes) des actifs admis en représentation des contrats en unités de compte ;
- les autres variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat.

Variation des dépréciations sur placements

Ce poste comprend les dotations et reprises de provision pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance, des prêts et créances et des actifs immobiliers. Concernant les titres disponibles à la vente, seules les dotations sont comptabilisées comme le préconise l'ANC dans sa recommandation n° 2013-05.

4.2.8 Contrats d'assurance

Catégories de contrats

Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat qui stipule que l'assureur accepte un risque d'assurance significatif en acceptant d'indemniser l'assuré, ou un autre bénéficiaire, si un événement futur incertain déterminé a des conséquences défavorables pour le titulaire ou un autre bénéficiaire.

Un risque d'assurance est un risque autre qu'un risque financier.

Pour chaque portefeuille homogène de contrats, le caractère significatif du risque d'assurance est analysé.

Contrats d'investissement comportant une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance ou l'exposent à un risque d'assurance non significatif sont classés dans la catégorie des contrats financiers ou contrats d'investissement.

Ils sont qualifiés de contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire dès lors qu'il existe un droit pour le titulaire du contrat d'obtenir en raison de dispositions contractuelles, en complément du taux minimum garanti, une rémunération additionnelle qui est contractuellement basée sur la performance d'un portefeuille d'actifs en adossement des contrats et dont le montant et le rythme de distribution est à la discrétion de l'assureur.

Contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire

Les contrats financiers sans clause de participation aux bénéfices relèvent de la norme IAS 39 et sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité de dépôt.

Les contrats en unités de compte sont comptabilisés selon la norme IFRS 4 dès lors qu'ils proposent :

- soit un support en euros ;
- soit une garantie plancher en cas de décès constitutive d'un risque d'assurance significatif pour l'assureur.

Sur la base de ces critères, le GACM n'a pas identifié de contrats relevant de la norme IAS 39 et devant être comptabilisés selon la comptabilité de dépôt.

Les contrats en unités de compte sont évalués au passif du bilan conformément à la valeur des supports investis à l'actif. En conséquence, le résultat de l'assureur n'est pas significativement impacté par la variation des cours des supports.

Comptabilisation des contrats

Passifs techniques des contrats d'assurance et des contrats financiers avec participation discrétionnaire

La norme IFRS 4 prévoit que les provisions techniques vie et non-vie retenues en norme de consolidation locale sont maintenues dans les comptes consolidés IFRS sous réserve de leur homogénéité.

Le test de suffisance du passif est mené de façon à identifier d'éventuelles insuffisances de provisions.

Assurance non-vie

La provision pour primes non acquises constate la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période postérieure à la date d'inventaire ; elle est calculée *prorata temporis*, contrat par contrat.

Les provisions pour sinistres à payer, relatives aux sinistres survenus, déclarés ou non encore connus, sont nettes des prévisions de recours ; elles comprennent un chargement pour frais de gestion déterminé annuellement par branche d'activité, entreprise par entreprise, sur la base des coûts analytiques observés.

Les provisions pour égalisation sont retraitées en totalité en normes IFRS, y compris celles qui ont pour objet de faire face aux risques et événements à venir caractérisés par une « faible fréquence » et un « coût unitaire élevé ».

Les provisions pour égalisation qui sont susceptibles d'être réintégrées dans les résultats techniques, versées au souscripteur ou transférées en cas de transfert de portefeuilles, sont reclassées en provision pour participation aux bénéfices, avec constatation d'un impôt différé au cas où elles n'auraient pas été déduites fiscalement dans les comptes sociaux.

Les provisions pour égalisation des contrats groupes des emprunteurs sont annulées par le résultat et assorties d'un

impôt différé passif à hauteur de la part déduite fiscalement dans les comptes sociaux.

La provision pour risques croissants constituée sur les risques maladie et invalidité, est destinée à pallier l'accroissement de la morbidité liée à l'âge des assurés qui paient une prime nivelée. Les provisions pour risques croissants constituées dans les comptes sociaux des entreprises consolidées ne sont pas retraitées dans les comptes consolidés.

La provision pour risques en cours est destinée à couvrir, pour la période postérieure à l'inventaire, les sinistres et les frais afférents aux contrats qui ne sont pas couverts par la provision pour primes non acquises ; elle est calculée par catégorie réglementaire de risques.

Assurance vie

Provisions mathématiques

Le GACM applique depuis 2014 la méthode dite préférentielle du Règlement CRC 2000-05 pour le calcul des provisions d'assurance vie.

Les provisions sont alors calculées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prudemment estimés des actifs affectés à la représentation des engagements.

Dans ce cadre, les provisions mathématiques des comptes sociaux satisfaisant aux critères définis par la méthode préférentielle sont maintenues dans les comptes consolidés dès lors que le niveau de prudence n'est pas jugé excessif.

Les provisions globales de gestion, constituées dans les comptes sociaux pour faire face à une insuffisance des prélèvements de gestion futurs au regard des frais d'administration des contrats, sont maintenues dans les comptes consolidés.

Les provisions pour égalisation, dotées dans les comptes sociaux pour faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe couvrant le risque décès, sont retraitées en provision pour participation, avec constatation d'un impôt différé au cas où elles n'auraient pas été déductibles dans les comptes sociaux.

Les variations des provisions pour égalisation des contrats groupes des emprunteurs sont annulées par le résultat et assorties d'un impôt différé passif à hauteur de la part déduite fiscalement dans les comptes sociaux.

Une participation aux bénéfices différée passive est comptabilisée depuis 2015 sur la base des reversements désormais fortement probables à la participation aux bénéfices minimale réglementaire lors des reprises ultérieures associées aux échéances fiscales.

Les montants correspondants sont actualisés au taux de rendement prudemment estimé des actifs affectés à la

représentation des engagements ; un impôt différé actif est comptabilisé.

Participation aux résultats des bénéficiaires de contrats

Les participations exigibles, telles que définies par le Règlement CRC n° 2000-05, et enregistrées dans les comptes individuels, sont maintenues dans les comptes consolidés.

Les participations différées inconditionnelles ou conditionnelles sont traitées conformément au règlement précité. Les participations différées conditionnelles ne sont constatées dans les comptes consolidés que lorsqu'il existe une forte probabilité de réalisation de l'événement générateur ou de prise de décision de gestion de l'entreprise concernée.

Sauf exception éventuellement indiquée dans les notes annexes, les participations différées ne sont pas actualisées en raison de l'incertitude pesant sur leur échéancier de flux.

Cette provision est, le cas échéant, complétée de la participation aux bénéfices différée qui résulte de l'application du principe de comptabilité reflet.

Provision pour participation aux bénéfices différée passive associée au retraitement de la réserve de capitalisation

Le Règlement 2016-05 du CRC énonce que les mouvements sur la réserve de capitalisation des comptes sociaux sont retraités pour l'établissement des comptes consolidés. Pour les contrats participatifs, les droits des bénéficiaires des contrats associés au retraitement de la réserve de capitalisation sont constatés par une provision pour participation aux bénéfices différée passive, dite « conditionnelle », dans les deux cas suivants :

- si des cessions d'obligations en moins-values sont d'ores et déjà décidées à la date d'arrêtés des comptes consolidés ;
- ou en cas de « forte probabilité de réalisation » de moins-values de cession obligataires.

Par application de la méthode définie au Règlement CRC n° 2000-05, la totalité de la réserve de capitalisation des contrats participatifs serait maintenue en fonds propres consolidés, à défaut d'une démonstration probante de la « forte probabilité de réalisation de moins-values obligataires dans un avenir prévisible ».

En norme IFRS, et conformément au § 21 de la norme IFRS 4 portant sur les changements de méthodes comptables, est ouverte la possibilité d'appliquer une méthode différente de celle qui s'applique en norme locale (Règlement CRC n° 2000-05), si ce changement rend les états financiers « plus pertinents et ne les rend pas moins fiables », ou les rend « plus fiables et pas moins pertinents ».

Le groupe a choisi d'appliquer une méthode différente de celle prévue au Règlement CRC n° 2000-05.

Cette méthode présente toutes les conséquences comptables qu'aurait, dans les comptes sociaux, l'annulation du mécanisme de la réserve de capitalisation, notamment pour les contrats avec clause de participation aux bénéfices discrétionnaire.

Cette méthode consiste à doter une participation aux bénéfices différée passive à hauteur des moins-values obligataires futures qui seront compensées, dans les comptes sociaux, par des reprises symétriques de la réserve de capitalisation, auxquelles s'applique le taux de participation aux résultats moyens du portefeuille à la date d'arrêtés.

Un impôt différé actif est constaté en regard de cette provision pour participation aux bénéfices qui crée une différence temporelle compte tenu de son caractère déductible.

Par application de cette méthode, la réserve de capitalisation des contrats participatifs qui est maintenue en fonds propres consolidés IFRS se limite à la quote-part revenant à l'actionnaire dans les clauses de participation aux résultats des contrats.

La méthode retenue est plus prudente dans la mesure où les moins-values futures non prévues à la date d'arrêtés seront, avec la méthode retenue, compensées par une reprise de participation aux bénéfices différée passive, pour un impact net sur le compte de résultat IFRS se limitant à la part revenant à l'actionnaire dans ces pertes obligataires au regard des clauses définies aux contrats.

Dans la perspective de la réalisation de moins-values futures potentielles, la lecture de la performance des contrats participatifs est donc plus pertinente et justifie le recours à cette méthode dérogeant au Règlement CRC n° 2000-05.

Application de la comptabilité reflet et participation aux bénéfices différée

Les contrats d'assurance ou d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité reflet » (*shadow accounting*) conformément à la norme IFRS 4.

Cette comptabilité reflet consiste à enregistrer dans un poste de participation aux bénéfices différée la part des revalorisations positives ou négatives des actifs financiers adossés à ces contrats.

Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée au passif (passifs techniques des contrats) ou à l'actif, en contrepartie du résultat ou du poste « Réserve de réévaluation » de manière similaire aux plus et moins-values latentes des actifs sur laquelle elle est assise.

Le taux de participation aux bénéfices différé est calculé en référence au taux moyen de participation aux résultats des contrats ; il est actualisé à chaque arrêté.

Dans le cas particulier d'une moins-value latente nette sur les placements comptabilisés en valeur de réalisation, une participation aux bénéfices différée active n'est enregistrée que si son imputation sur des participations futures est fortement probable.

Les tests de recouvrabilité mis en œuvre en cas de participation différée active sont conformes à la recommandation du CNC du 19 décembre 2008.

À fin 2017, la participation aux bénéfices différée est passive, dans un contexte de taux d'intérêts très bas et corrélativement de forts niveaux de plus-values latentes sur les placements en adossement des contrats avec clauses de participation aux résultats.

Test de suffisance des passifs

Conformément à la norme IFRS 4, le groupe s'assure à chaque arrêté que les provisions techniques des contrats d'assurance et des contrats financiers avec participation discrétionnaire sont suffisantes au regard des flux de trésorerie futurs estimés des contrats.

Provisions techniques des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire

Le test porte sur les provisions mathématiques des contrats vie (hors unités de compte), regroupés par familles de produits présentant des caractéristiques homogènes.

Le périmètre des flux retenus pour le test inclut l'ensemble des flux de trésorerie futurs contractuels y compris les frais de gestion, les commissions versées et les options et garanties implicites de ces contrats.

L'approche stochastique est retenue pour la modélisation de façon à capter le coût des options et garanties des contrats.

La modélisation retenue est proche de celle qui s'applique au référentiel Solvabilité II pour le calcul des provisions en *best estimate*.

Les provisions techniques auxquelles sont comparés les flux futurs actualisés sont :

- les provisions mathématiques ;
- les provisions pour participation aux excédents ;
- la provision globale de gestion ;
- la participation aux bénéfices différée passive sur les plus-values latentes des actifs classés en disponibles à la vente et en juste valeur sur option ;
- la participation aux bénéfices théorique associée aux plus-values latentes des titres détenus jusqu'à maturité si ceux-ci étaient comptabilisés en valeur de réalisation ;

- la participation aux bénéfices différée passive sur le retraitement de la réserve de capitalisation.

Si les provisions ainsi identifiées s'avèrent inférieures au montant actualisé des flux futurs des contrats, une provision complémentaire est comptabilisée par imputation sur le résultat de l'exercice.

Au 31/12/2017, le test de suffisance du passif des contrats participatifs ne met en évidence aucune insuffisance de provisions.

Provisions techniques des autres contrats d'assurance vie

Pour l'ensemble des assurances vie autres que l'épargne, notamment en assurance des emprunteurs, le test est mené selon l'approche retenue dans le cadre de la méthode préférentielle du Règlement CRC 2000-05. Les *cash flows* projetés sont actualisés au taux de rendement prudemment estimé des actifs affectés à leur représentation.

Au terme de cette analyse multicritère, aucune insuffisance de provision n'est identifiée.

Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie

Provision pour risques en cours (PREC)

En principe comptable français applicable aux sociétés d'assurance, la provision pour risques en cours est comptabilisée à hauteur de l'insuffisance de prime pour couvrir les risques relatifs à la période postérieure à la date d'arrêté. Cette provision est maintenue dans les comptes consolidés.

En consolidation en norme IFRS, le maintien de la provision garantit la bonne couverture du risque et satisfait donc au test de suffisance du passif.

Assurance des emprunteurs (garanties incapacité temporaire et invalidité)

Dans le cas particulier de l'assurance des emprunteurs des sociétés non-vie, la suffisance des provisions est vérifiée à chaque arrêté en comparant les provisions comptabilisées à celles calculées pour les besoins du reporting Solvabilité II.

Aucune insuffisance n'est constatée au 31/12/2017.

Reconnaissance des revenus des contrats d'assurance

Primes

Les primes acquises des contrats d'assurance vie et d'investissement avec participation discrétionnaire se composent des primes émises sur les contrats en cours, nettes d'annulations, et de la variation des primes acquises non émises.

Le chiffre d'affaires des contrats d'assurance non-vie correspond aux primes émises hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler.

Les primes acquises sont constituées par les primes émises ajustées de la variation des provisions pour primes non acquises.

Charges des prestations des contrats

Les charges des prestations des contrats d'assurance vie et des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire regroupent les prestations donnant lieu à un règlement au bénéficiaire, les frais supportés dans le cadre de la gestion et du règlement des prestations, et les variations des provisions techniques.

Les charges des prestations des contrats d'assurance non-vie comprennent les prestations et frais payés, nets des recours de l'exercice, les frais et commissions liés à la gestion des sinistres et au règlement des prestations, et les variations des provisions techniques.

Comptabilisation des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire

Ces contrats d'investissement sont définis comme des passifs financiers relevant de la norme IAS 39. Il s'agit notamment des contrats en unités de compte sans garantie plancher et sans option d'arbitrage vers un support en euros.

Conformément à la norme IAS 39, les passifs relatifs à ces contrats sont comptabilisés comme des dépôts. Les primes perçues et les prestations payées sont enregistrées directement au bilan.

Les contrats en unités de comptes en portefeuille dans les sociétés d'assurance vie du périmètre sont des contrats relevant de la norme IFRS 4 du fait de l'existence soit d'une garantie plancher en cas de décès, soit d'une option d'arbitrage d'un support en unités de compte vers un support en euros.

La comptabilité de dépôts définie par la norme IAS 39 et applicable aux contrats d'investissement sans participation discrétionnaire ne trouve donc pas à s'appliquer.

Frais d'acquisition et de chargements reportés

Les frais d'acquisition, commissions et autres charges, des contrats d'assurance vie relevant d'IFRS 4 ou d'IAS 39 sont reportés et étalés sur la durée de vie des contrats auxquels ils se rapportent.

Symétriquement, les chargements et prélèvements couvrant les frais d'acquisition et non acquis à l'exercice sont étalés par le biais d'un compte de régularisation passif.

Ils sont amortis en résultat selon le même rythme que les frais d'acquisition.

Opérations de réassurance

Affaires directes et cessions

Les primes, les sinistres et les provisions sont enregistrés bruts des cessions en réassurance.

En conséquence, la quote-part de réassurance cédée est identifiée dans les postes distincts de produits et charges des cessions en réassurance.

La part des réassureurs dans les provisions techniques est enregistrée à l'actif.

Aucun contrat de réassurance au sein du GACM ne relève de la norme IAS 39.

Acceptations

Les contrats d'acceptation sont comptabilisés comme des contrats d'assurance directe.

Aucun contrat de réassurance ne comporte des caractéristiques (telle que l'absence de transfert de risque) qui conduiraient à les qualifier de contrat financier relevant d'IAS 39.

4.2.9 Frais généraux par destination

La norme IAS 1 autorise à présenter les frais généraux par destination. Il s'agit également de la présentation préconisée en assurance par la recommandation ANC n° 2013-05 du 7 novembre 2016.

Ainsi, les charges par nature sont affectées ou réparties par destination : frais d'acquisition, frais d'administration, frais de gestion des sinistres, frais de gestion des placements, autres charges techniques et charges non techniques.

4.2.10 Autres provisions

Conformément à la norme IAS 37, le GACM recense les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable.

Les provisions constituées concernent notamment :

- les litiges juridiques ;
- les litiges fiscaux ;
- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel.

Par ailleurs, au 31/12/2017, le GACM n'a recensé aucun passif éventuel.

4.2.11 Engagements sociaux (IAS 19)

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux à long terme des emprunts d'entreprises de première catégorie à la clôture de l'exercice ;
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories Cadre / Non cadre et des caractéristiques régionales ;
- les taux d'inflation ;
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- la mortalité selon la table INSEE TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses, et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations, constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux, sont provisionnés. Ils sont évalués sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel en activité, en fonction notamment du taux de

rotation du personnel spécifique aux entités consolidées, et du salaire futur estimé qu'aura le bénéficiaire lors de son départ à la retraite majoré le cas échéant des charges sociales.

4.2.12 Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les salariés du GIE ACM, et plus largement les salariés du groupe Crédit Mutuel CM11, bénéficient, en complément des régimes de retraite obligatoires, d'une couverture de retraite supplémentaire assurée par ACM VIE SA.

Le GACM gère ainsi actuellement au travers d'ACM VIE SA trois régimes de retraite par capitalisation en points de type L441 pour les salariés du groupe - régimes à cotisations définies - en référence aux articles du code des assurances qui les définissent.

Ils visent à garantir un montant de pension de retraite exprimé sous forme de rentes viagères :

- d'une part, en maintenant un lien entre la revalorisation des cotisations et celle des droits acquis ;
- et d'autre part, en instaurant un cantonnement légal des actifs gérés et des droits des adhérents.

Les versements sont directement convertis en points en fonction de la valeur d'acquisition (VA) du point, et, à l'âge de départ à la retraite, les points sont liquidés sous forme de rente viagère par référence à la valeur de service (VS) du point.

La provision technique prévue sur ces cantons est la provision technique spéciale (PTS).

La PTS se définit comme la provision sur laquelle sont prélevées les prestations servies et à laquelle sont affectées les cotisations versées, nettes de chargements, ainsi que les produits financiers du régime nets de chargement de gestion.

Par ailleurs, le GACM calcule chaque année dans ses comptes consolidés la provision mathématique théorique (PMT) qui sera nécessaire pour assurer le service des rentes viagères immédiates et différées sur la base de la valeur de service à la date d'inventaire. Cette PMT est calculée selon les nouvelles règles définies par la réforme réglementaire qui a vu le jour en 2017 (Ordonnance 2017-484 du 6 avril 2017 et Décret 2017-1172 du 18 juillet 2017). La PMT est ainsi calculée pour chaque adhérent sur la base :

- de la courbe des taux fournie par l'EIOPA en date du bilan ;
- des tables par génération et par sexe TH-05 et TF-05 homologuées par l'arrêté du 1^{er} août 2006.

La PMT se révélant inférieure à la somme de la PTS et des plus-values latentes du régime sur les trois régimes, la PTS est maintenue au passif du bilan consolidé.

4.2.13 Impôts

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des filiales du GACM.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale ;
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible ;
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts retenus sont ceux applicables dans chaque pays.

S'agissant de la France, la loi de finance en vigueur à la date d'arrêté prévoit une dégressivité du taux d'impôt sur les sociétés étalée sur les cinq prochaines années. Ainsi, le taux d'impôt sur les sociétés, fixé à 34,43 % (y compris contribution sociale) pour l'exercice 2018, diminuera progressivement chaque année pour atteindre le plancher de 25,83 % (y compris contribution sociale) à l'horizon 2022.

Dans ce contexte de réduction programmée du taux d'impôt sur les sociétés, le GACM a souhaité traduire dans ses comptes consolidés IFRS 2017 les effets de cette baisse selon une approche pragmatique consistant à retenir la date de dénouement de chaque retraitement, soit à court terme dès lors que la nature du retraitement le justifie, soit à long terme en l'absence d'éléments factuels et concrets justifiant d'un retournement dans les cinq prochaines années.

Ceci se traduit par l'emploi de deux taux d'imposition distincts : 34,43 % s'agissant des retournements à court terme et 25,83 % pour ceux à long terme.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en autres éléments du résultat global ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Par ailleurs, le GACM a comptabilisé le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en déduction des charges de personnel dans ses comptes consolidés.

4.2.14 Opérations en devises

Les opérations réalisées en devises sont converties au cours du jour de la transaction.

Pour la présentation au bilan des actifs et passifs libellés en devise, la norme IAS 21 distingue les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et les passifs monétaires libellés en devise sont convertis en euros au cours de clôture. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat, à l'exception des variations de change sur les plus et moins-values latentes des titres disponibles à la vente qui impactent corrélativement la réserve de réévaluation des titres disponibles à la vente.

Les actifs et passifs non monétaires comptabilisés au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction.

Les dépréciations sur les actifs libellés en devises sont calculées sur une base convertie en euro.

4.2.15 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou un groupe d'actifs destinés à être cédés) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une cession plutôt que par une utilisation continue.

L'actif ou le groupe d'actifs destinés à être cédés doit être disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel et la vente doit être hautement probable.

Les actifs et les passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « actifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées » et « passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées ».

Ces actifs non courants (ou groupes d'actifs destinés à être cédés) sont évalués au montant le plus bas entre :

- leur valeur comptable ;
- leur juste valeur diminuée des coûts de cession.

En cas de situation de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat, et les actifs cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme une activité abandonnée toute composante dont le groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ;
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôts des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôts résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

4.3 Principes et méthodes de consolidation

4.3.1 Périmètre de consolidation

Notions de contrôle

La norme IFRS 10 définit la notion de contrôle sur la base des trois critères suivants :

- le pouvoir de décision sur l'entité considérée ;
- l'existence de bénéfices obtenus par le groupe dans sa relation avec l'entité ;
- le lien existant entre le pouvoir de décision et les bénéfices obtenus de l'entité considérée.

Modalités de combinaison comptable des mutuelles

Le GACM publie ses comptes consolidés en normes IFRS à compter de l'exercice 2016. Le référentiel IFRS ne définit pas les modalités d'intégration globale d'entités non capitalistiques contrôlées par l'entité mère publiant les comptes consolidés ou combinés.

À ce titre, le GACM se réfère au Règlement n° 2016-11 de l'ANC qui prévoit les modalités comptables des comptes combinés applicables aux sociétés non capitalistiques.

Notamment, il est prévu que les mutuelles contrôlées par l'entité (capitalistique ou non) à laquelle elles s'affilient soient intégrées par intégration globale et que leurs capitaux propres figurent intégralement dans les fonds propres du groupe, selon une approche par agrégation.

Le GACM a contractualisé en 2016 une convention d'affiliation avec chacune des deux mutuelles suivantes :

- ACM VIE SAM, mutuelle d'assurance vie historique du groupe relevant du Code des Assurances ;
- MTRL, mutuelle d'assurance santé de la région lyonnaise relevant du Code de la Mutualité.

Les conventions signées en 2016 contractualisent les relations financières fortes et durables existant entre les mutuelles et le groupe d'assurance du GACM auquel elles sont adossées historiquement.

4.3.2 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le GACM résultent de l'application des normes IFRS 10 et IAS 28.

Intégration globale

Les états financiers des sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement le contrôle sont consolidés par intégration globale.

Le contrôle est exclusif dès lors que le groupe possède, par détention directe ou indirecte, plus de 50 % des droits de vote de la filiale ; il est également présumé si le groupe détient directement ou indirectement 40 % au moins des droits de vote, et à condition qu'aucun autre actionnaire ne détienne plus de 40 % des droits de vote.

Mise en équivalence

Les sociétés dont le pourcentage de contrôle est compris entre 20 % et 50 % des droits de vote (ou 40 %, le cas échéant, dans les conditions indiquées précédemment), et les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, sont consolidées par mise en équivalence.

4.3.3 Date de clôture

Les comptes consolidés sont arrêtés au 31 décembre.

Les comptes et bilans retenus pour établir les comptes consolidés sont ceux présentés à l'approbation des assemblées générales, sauf pour certaines sociétés (notamment RMA SA) qui publient leurs comptes définitifs postérieurement à l'établissement du bilan consolidé.

Les écarts constatés entre les comptes retenus et les comptes définitifs seront appréciés dans le résultat de l'exercice suivant.

4.3.4 Opérations réalisées entre sociétés du périmètre de consolidation

Les opérations significatives entre sociétés consolidées par intégration globale ont été éliminées, et notamment :

- les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et charges réciproques ;
- les opérations internes de réassurance, retraitées sur la base des données comptabilisées par la société cédante ;
- les opérations de courtage ou d'intermédiation ;
- les dotations aux comptes de provisions pour dépréciation des titres de participations constituées par l'entreprise détentrice des titres, et le cas échéant, les dotations pour risques et charges constituées en raison de pertes subies par les entreprises contrôlées de manière exclusive ;
- les plus et moins-values de cession intra-groupe ;
- les plus et moins-values de fusion de sociétés consolidées ;
- les dividendes perçus intra-groupes ;
- le résultat constaté sur les transferts de portefeuilles entre sociétés consolidées ;

- les opérations affectant les engagements reçus et donnés.

Lorsque les plus ou moins-values éliminées sur des placements d'assurance ont créé des droits identifiés de façon fiable et exigibles en faveur des bénéficiaires de contrats, ces droits sont neutralisés dans le compte de résultat et au bilan consolidé par la constatation d'une « provision pour participation différée inconditionnelle des bénéficiaires de contrats ».

4.3.5 Conversion des états financiers en devises étrangères

Toutes les entités consolidées utilisent l'euro comme monnaie fonctionnelle et comme monnaie de présentation de leurs comptes sociaux, à l'exception de la société d'assurance tunisienne ASTREE SA dont les comptes sont établis en dinars tunisiens, et de la société RMA SA en dirhams marocains.

La conversion des comptes en euros, monnaie de l'entreprise consolidante, est faite selon la méthode du cours de clôture pour le bilan et du cours moyen pour le compte de résultat.

Les écarts de conversion sont portés dans les capitaux propres en « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

4.4 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés

La première Loi de Finances Rectificative (LFR) pour 2017 instaure une surtaxe d'impôt sur les sociétés dues par les grandes entreprises au titre du seul exercice 2017. L'article premier de cette LFR prévoit, lorsque le chiffre d'affaires du groupe dépasse 3 milliards d'euros, une contribution exceptionnelle de 30 % de l'impôt sur les sociétés dû, portant le taux d'imposition de 34,43 % à 44,43 %.

L'impact de cette contribution exceptionnelle s'élève à 134,9 millions d'euros, supporté par ACM VIE SA (76,0 millions d'euros), ACM IARD SA (44,9 millions d'euros) et le GACM SA (14,0 millions d'euros).

Réforme des régimes de retraite supplémentaire en points

L'Ordonnance 2017-484 du 6 avril 2017 et le décret 2017-1171 du 18 juillet 2017 ont fixé de nouvelles règles applicables aux régimes de retraite supplémentaire en points. Outre une communication annuelle aux adhérents enrichie, les conventions souscrites à compter du 1^{er} juillet 2017, permettront, sous condition, la baisse de la valeur de service du point. Pour les conventions en vigueur, la baisse de la valeur de service ne sera possible que si un avenant est signé par le souscripteur à cet effet.

La réforme modifie également les règles techniques et comptables. Ainsi, le ratio de couverture tient désormais compte des plus ou moins-values latentes des actifs en représentation de la Provision Technique Spéciale. Par ailleurs, la Provision Mathématique Théorique est calculée avec la courbe des taux EIOPA (avec correction pour volatilité) contre un taux d'actualisation fixe jusqu'à présent (1,5 % en 2016). L'utilisation de la courbe EIOPA, publiée chaque mois, permet l'actualisation à des taux différents selon l'échéance des flux.

Cette vision plus économique était déjà celle mise en œuvre dans les comptes consolidés pour justifier l'absence de Provision Technique Spéciale Complémentaire. La réforme sera donc sans impact sur les comptes IFRS du GACM.

Possibilité de résiliation annuelle de l'assurance emprunteur

La loi Consommation n° 2017-203 du 21 février 2017 constitue une étape importante dans l'ouverture du marché de l'assurance des emprunteurs sur le crédit immobilier. Elle introduit en effet à compter de janvier 2018, la possibilité pour les assurés particuliers de résilier à l'échéance annuelle leur contrat d'assurance garantissant les prêts immobiliers. Le risque pour ACM VIE SA est de voir la mutualisation dont bénéficiait son portefeuille remise en cause par des

résiliations de contrats et notamment ceux qui contribuent positivement à son équilibre technique. Ceux-ci, convoités par les assureurs concurrents, pourraient ainsi se voir proposer des tarifs plus individualisés.

Le Conseil Constitutionnel a rendu un avis défavorable au recours introduit par la Fédération Bancaire Française. Il valide ainsi les mesures introduites par la loi, indiquant que la possibilité de résilier doit être étendue aux contrats déjà en cours afin que cette réforme puisse profiter au plus grand nombre.

Le renforcement du risque de rachat avait déjà été pris en compte dans les provisions constituées à fin décembre 2016. La société a procédé à une nouvelle révision à la hausse des provisions techniques liées aux assurances des emprunteurs au 31 décembre 2017.

Opération GÉCINA – EUROSIC

Le 21 juin 2017, le groupe GÉCINA a lancé une offre publique d'achat amicale sur la Foncière EUROSIC.

ACM VIE SA et ACM VIE SAM détenaient une option d'achat sur les titres de SCI détenus en partenariat avec EUROSIC, valable en cas de changement de contrôle de cette dernière.

Cette option d'achat a été exercée le 21 décembre 2017 et a permis au GACM de prendre le contrôle des cinq SCI suivantes détaillées dans la note « 4.12 Périmètre » :

- SCI ACM TOMBE ISSOIRE ;
- SCI ACM COTENTIN ;
- SCI ACM SAINT AUGUSTIN ;
- SCI ACM PROVENCE LA FAYETTE ;
- SCI ACM 14 RUE DE LONDRES.

4.5 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

4.6 Information sectorielle

4.6.1 Bilan sectoriel

	31/12/2017					Total
	Vie France	Non-Vie France	International	Autres activités France	Intra-groupes	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Écarts d'acquisition	38 467	1 206	70 734	26 402		136 808
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance	11 305					11 305
Autres immobilisations incorporelles		51	10 507	2 373		12 931
ACTIFS INCORPORELS	49 772	1 257	81 241	28 775	0	161 045
Immobilier de placement	107 087	65	48 053	2 498 809		2 654 014
Immobilier de placement en UC						0
Placements financiers - Actions et autres titres à revenus variables	20 518 863	1 582 822	113 579		-1 766 021	20 449 243
Placements financiers - Immobilier	1 852 971	57 288	1 374		-630 198	1 281 435
Placements financiers - Obligations	71 076 600	4 142 564	931 164			76 150 328
Placements financiers - Prêts et dépôts	1 527 162	84 645	123 641		-28 702	1 706 746
Placements financiers en UC	8 969 818		282 357			9 252 175
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	959					959
Autres placements	245	120	-21 997	21 632		0
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	104 053 705	5 867 504	1 478 171	2 520 441	-2 424 921	111 494 900
EMPLOIS DES ACTIVITÉS DU SECTEUR BANCAIRE ET PLACEMENTS DES AUTRES ACTIVITÉS	0	0	388 225	3 732 764	-3 417 493	703 496
INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	0	38 943	232 317	0	0	271 260
PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS	123	453 834	80 228	0	-223 994	310 191
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	2	1 915	29 744	77 514		109 175
Frais d'acquisitions reportés	59 515	38 729	15 638		-5 031	108 851
Participation aux bénéfices différée active						0
Impôts différés actifs	410 376	40 702	19 115	-451 079		19 115
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	63 892	185 717	48 681		-22 517	275 773
Créances nées des opérations de cession en réassurance	1	22 761	2 678		-11 194	14 246
Créances d'impôt exigible	42	280	1 681	49 031	-26 008	25 026
Autres créances	427 662	63 952	55 382	109 961	-443 281	213 676
AUTRES ACTIFS	961 490	354 056	172 919	-214 573	-508 031	765 861
ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE ET ABANDONS D'ACTIVITÉS	0	0	118 783	0	0	118 783
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	67 089	13 037	35 396	32 066	0	147 588
TOTAL ACTIF	105 132 179	6 728 631	2 587 280	6 099 473	-6 574 439	113 973 124

	31/12/2017					Total
	Vie France	Non-Vie France	International	Autres activités France	Intra-groupes	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Capital				1 118 793		1 118 793
Primes d'émission, de fusion et d'apport				1 005 491		1 005 491
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	739 336	355 451	110 799	111 619		1 317 205
Résultats cumulés	5 399 706	1 696 937	979 643	3 348 477	-5 645 892	5 778 871
Résultat net consolidé de l'exercice	372 474	249 100	43 590	79 317		744 481
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	6 511 515	2 301 488	1 134 032	5 663 697	-5 645 892	9 964 840
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		12 924	1 256			14 180
Résultats cumulés hors groupe	1	59 086	30 696	86 189	-8 539	167 433
Résultat net hors groupe		8 944	644	184		9 772
INTÉRÊTS MINORITAIRES	1	80 954	32 596	86 373	-8 539	191 386
CAPITAUX PROPRES TOTAUX	6 511 517	2 382 442	1 166 628	5 750 070	-5 654 432	10 156 226
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	39 292	13 895	14 570	-5 651	0	62 106
Dettes subordonnées						0
Dettes de financement représentées par des titres						0
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire				226 627		226 627
Autres dettes de financement	5 168 625	115 532	816	211 152	-153 415	5 342 710
DETTES DE FINANCEMENT	5 168 625	115 532	816	437 779	-153 415	5 569 337
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	23	3 564 591	322 947		-223 759	3 663 802
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC						0
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	23	3 564 591	322 947	0	-223 759	3 663 802
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire	74 859 903	431	571 948		-1 599	75 430 683
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire						0
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC	8 926 289		282 356			9 208 645
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	83 786 192	431	854 304	0	-1 599	84 639 328
Instruments dérivés séparés sur contrats						0
Participation aux bénéfices différée passive	8 658 233	23 655	12 119			8 694 007
PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS	92 444 449	3 588 677	1 189 370	0	-225 358	96 997 137
RESSOURCES DES ACTIVITÉS DU SECTEUR BANCAIRE	0	0	0	0	0	0
Impôts différés passifs	425 804	205 854	14 571	-467 428		178 802
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés						0
Dettes d'exploitation représentées par des titres						0
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire						0
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	39 659	41 507	25 885		-14 166	92 885
Dettes nées des opérations de réassurance cédée	4 086	235 056	6 287		-50 772	194 657
Dettes d'impôt exigible	27 216	21 121	2 062	10 055	-26 008	34 446
Instruments dérivés passifs						0
Comptes courants créditeurs	212 260	1 113	114	701		214 188
Autres dettes	259 270	123 434	153 098	373 946	-450 288	459 460
AUTRES PASSIFS	968 296	628 085	202 017	-82 726	-541 234	1 174 439
PASSIFS DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES OU ABANDONNÉES	0	0	13 880	0	0	13 880
TOTAL DU PASSIF	105 132 179	6 728 631	2 587 280	6 099 473	-6 574 439	113 973 124

4.6.2 Compte de résultat sectoriel

	31/12/2017					Total
	Vie France	Non-Vie France	International	Autres activités France	Intra-groupes	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Primes émises	6 762 638	3 064 510	472 136		-226 632	10 072 652
Variation des primes non acquises		-643	-2 782		772	-2 653
Primes acquises	6 762 638	3 063 867	469 354		-225 860	10 069 999
Produit net bancaire, net du coût du risque						0
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités			31 245	137 056	-28 277	140 024
Autres produits d'exploitation	-44 424	13 623	-7 666		-678	-39 145
<i>Produits des placements</i>	2 089 468	125 153	38 274	12 595	-7 149	2 258 341
<i>Charges des placements</i>	-24 889	-4 441	-18 718	-4 637	5 226	-47 459
<i>Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement</i>	991 135	35 360	21 260	-611		1 047 144
<i>Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat</i>	476 676		11 566			488 242
<i>Variation des dépréciations sur placements</i>	-2 958	-290	728	-8		-2 528
Produits des placements nets de charges	3 529 432	155 782	53 110	7 339	-1 923	3 743 740
Charges des prestations des contrats	-8 677 239	-2 141 403	-400 616		163 483	-11 055 775
<i>Produits des cessions en réassurance</i>	-32 008	-252 870	-55 690		225 744	-114 824
<i>Charges des cessions en réassurance</i>	21 458	200 717	54 080		-209 053	67 202
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-10 550	-52 153	-1 610		16 691	-47 622
Charges d'exploitation bancaire						0
Charges des autres activités			-32 271	-63 525	4 201	-91 595
Frais d'acquisition des contrats	-532 225	-469 112	-69 884		25 013	-1 046 208
Amortissement des valeurs de portefeuilles et assimilés						0
Frais d'administration	-373 357	-119 259	-12 462		53 808	-451 270
Autres produits opérationnels courants	8	2 172	16 203	964	-9 180	10 167
Autres charges opérationnelles courantes			-15 503	-1 317	2 722	-14 098
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	654 283	453 517	29 900	80 517	0	1 218 217
Autres produits opérationnels	1 146	393	1 548	43 507		46 594
Autres charges opérationnelles	-1 523	-108	-1 112	-14 836		-17 579
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	653 906	453 802	30 336	109 188	0	1 247 232
Charge de financement	7 940		-257			7 683
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		8 273	23 044			31 317
Impôt sur les résultats	-289 372	-204 031	-8 889	-29 686		-531 979
Résultat après impôt des activités discontinues						0
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	372 474	258 044	44 234	79 502	0	754 253
Intérêts minoritaires		-8 944	-644	-184		-9 772
Résultat net (part du groupe)	372 474	249 100	43 590	79 317		744 481

4.7 Notes relatives au bilan

4.7.1 Écarts d'acquisition

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	Augmentation	Diminution	Perte de valeur	Écarts de conversion	31/12/2017
Valeur brute						
Vie France	38 467					38 467
Non-Vie France	1 206					1 206
International	204 231					204 231
Autres	45 610					45 610
Total	289 513	0	0	0	0	289 513
Perte de valeur						
Vie France						
Non-Vie France						
International	-133 497					-133 497
Autres	-19 208					-19 208
Total	-152 705	0	0	0	0	-152 705
Valeur nette						
Vie France	38 467					38 467
Non-Vie France	1 206					1 206
International	70 734					70 734
Autres	26 402					26 402
Total	136 808	0	0	0	0	136 808

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	Augmentation	Diminution	Perte de valeur	Écarts de conversion	31/12/2016
Valeur brute						
Vie France	38 467					38 467
Non-Vie France	1 206					1 206
International	204 231					204 231
Autres	45 610					45 610
Total	289 513	0	0	0	0	289 513
Perte de valeur						
Vie France						
Non-Vie France						
International	-133 497					-133 497
Autres	-19 208					-19 208
Total	-152 705	0	0	0	0	-152 705
Valeur nette						
Vie France	38 467					38 467
Non-Vie France	1 206					1 206
International	70 734					70 734
Autres	26 402					26 402
Total	136 808	0	0	0	0	136 808

La décomposition des écarts d'acquisition par unités génératrices de trésorerie est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Valeur nette		
SÉRÉNIS ASSURANCES SA	1 205	1 205
PROCOURTAGE SAS	183	183
ACM VIE SA	38 467	38 467
FONCIÈRE MASSENA SA	26 219	26 219
PARTNERS ASSURANCES SA	4 999	4 999
AMGEN SEGUROS GENERALES COMPAÑÍA DE SEGUROS Y REASEGUROS SA	52 986	52 986
AMSYR AGRUPACIÓ SEGUROS Y REASEGUROS SA	11 553	11 553
ATLANTIS VIDA, COMPAÑÍA DE SEGUROS Y REASEGUROS SA	1 196	1 196
Total	136 808	136 808

4.7.2 Valeurs de portefeuilles et autres immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	Acquisitions / Dotations	Cessions / Diminutions	31/12/2017
Valeurs des portefeuilles	45 370			45 370
Fonds de commerce	14 697		-1 531	13 166
Droit au bail	1 833			1 833
Concessions et droits similaires	2 051	133		2 184
Autres	20 718		-472	20 246
Valeur brute	84 670	133	-2 003	82 799
Amortissements valeurs de portefeuilles	-29 960	-4 105		-34 065
Fonds de commerce	-1 646	-739		-2 385
Droit au bail				
Concessions et droits similaires	-1 889	-78		-1 967
Autres	-20 358	-43	255	-20 146
Amortissements et dépréciations	-53 853	-4 965	255	-58 563
Autres immobilisations incorporelles nettes	30 816	-4 832	-1 748	24 236

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	Acquisitions / Dotations	Cessions / Diminutions	31/12/2016
Valeurs des portefeuilles	44 658	712		45 370
Fonds de commerce	14 629	68		14 697
Droit au bail	1 833			1 833
Concessions et droits similaires	1 926	125		2 051
Autres	20 022	696		20 718
Valeur brute	83 069	1 601	0	84 670
Amortissements valeurs de portefeuilles	-25 854	-4 106		-29 960
Fonds de commerce	-2 341	-146	841	-1 646
Droit au bail				
Concessions et droits similaires	-1 834	-55		-1 889
Autres	-19 413	-945		-20 358
Amortissements et dépréciations	-49 442	-5 252	841	-53 853
Autres immobilisations incorporelles nettes	33 626	-3 651	841	30 816

4.7.3 Immeubles de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	Variation de périmètre	Hausses / Diminutions Dotations / Reprises	Écarts de conversion	Autres variations	31/12/2017
Valeur brute	1 896 946	771 359	297 250			2 965 555
Amortissements et dépréciations	-261 218	-29 242	-21 081			-311 541
Valeur nette des immeubles de placement	1 635 728	742 117	276 169	0	0	2 654 014

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	Variation de périmètre	Hausses / Diminutions Dotations / Reprises	Écarts de conversion	Autres variations	31/12/2016
Valeur brute	1 871 383		25 563			1 896 946
Amortissements et dépréciations	-245 318		-15 900			-261 218
Valeur nette des immeubles de placement	1 626 065	0	9 663	0	0	1 635 728

4.7.4 Juste valeur des immeubles de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Valeur au bilan	2 654 014	1 635 728
Valeur de marché	3 392 421	2 591 405
Plus ou moins-value nette sur immeubles de placement	738 407	955 677

4.7.5 Placements financiers par nature

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont donc susceptibles d'évoluer dans le temps en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	
	Valeur au bilan	Juste valeur
Actions et autres titres à revenus variables	13 124 771	13 124 771
Placements financiers - immobiliers	422 075	422 075
Obligations et autres titres à revenus fixes	63 125 170	63 125 170
Actifs disponibles à la vente	76 672 016	76 672 016
Placements financiers - immobiliers	265 851	265 851
Obligations et autres titres à revenus fixes	12 035 715	13 144 153
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	12 301 566	13 410 004
Actions et autres titres à revenus variables (1)	7 324 472	7 324 472
Placements financiers - immobiliers	593 509	593 509
Obligations et autres titres à revenus fixes	989 443	989 443
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	8 907 424	8 907 424
Prêts et créances	1 706 746	1 706 746
Placements financiers	99 587 752	100 696 190
Immobiliers de placement	2 654 014	3 392 421
Instruments dérivés	959	959
Placements du fonds général (A)	102 242 725	104 089 570
Placements des contrats en unités de compte (B)	9 252 175	9 252 175
Total (A) + (B)	111 494 900	113 341 745

(1) Dont OPCVM monétaires : 4 724 920 K€.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	
	Valeur au bilan	Juste valeur
Actions et autres titres à revenus variables	12 063 697	12 063 697
Placements financiers - immobiliers	459 474	459 474
Obligations et autres titres à revenus fixes	64 816 981	64 816 981
Actifs disponibles à la vente	77 340 152	77 340 152
Placements financiers - immobiliers	345 890	345 890
Obligations et autres titres à revenus fixes	13 319 577	14 624 588
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	13 665 467	14 970 478
Actions et autres titres à revenus variables (1)	5 172 827	5 172 827
Placements financiers - immobiliers	248 242	248 242
Obligations et autres titres à revenus fixes	1 338 597	1 338 597
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	6 759 667	6 759 667
Prêts et créances	1 981 239	1 981 239
Placements financiers	99 746 525	101 051 536
Immobiliers de placement	1 635 728	2 591 405
Instruments dérivés	3 143	3 143
Placements du fonds général (A)	101 385 396	103 646 084
Placements des contrats en unités de compte (B)	7 756 453	7 756 453
Total (A) + (B)	109 141 849	111 402 537

(1) Dont OPCVM monétaires : 2 747 653 K€.

Les placements financiers en unités de compte se décomposent de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
	Valeur nette	Valeur nette
Placements immobiliers	89 200	56 002
Valeurs amortissables et assimilées	133 667	1 714
Actions	957 872	575 565
OPCVM actions	3 996 449	3 079 561
OPCVM obligataires	1 091 557	2 194 419
Autres OPCVM	2 983 430	1 849 191
Total	9 252 175	7 756 453

4.7.6 Instruments financiers comptabilisés au coût

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre les participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'*exit price*).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes, en raison de l'évolution des conditions de marchés ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des instruments financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13 :

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur un marché actif ;
- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1 ;
- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

Les caractéristiques de ces niveaux de juste valeur sont détaillées dans le paragraphe sur la détermination de la juste valeur des instruments financiers (« Hiérarchie de la juste valeur »).

	31/12/2017		Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisation fondée sur des données observables :	Valorisation fondée sur des données non observables :
	Valeur au bilan	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Prêts et créances	1 706 746	1 706 746	0	1 706 746	0
Prêts	29 175	29 175		29 175	
Avances et dépôts	167 041	167 041		167 041	
Autres prêts et créances	1 510 530	1 510 530		1 510 530	
Créances de réassurance	290 019	290 019	0	0	290 019
Créances nées d'opération d'assurance directe et de réassurance acceptée	275 773	275 773			275 773
Créances nées d'opérations de cession en réassurance	14 246	14 246			14 246
Trésorerie et équivalents de trésorerie	147 588	147 588	0	147 588	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	147 588	147 588		147 588	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	12 301 566	13 410 004	13 410 004	0	0
Placements financiers - immobiliers	265 851	265 851	265 851		
Effets publics et valeurs assimilées	7 196 228	8 168 486	8 168 486		
Obligations et autres titres à revenus fixes	4 839 487	4 975 667	4 975 667		
Total des actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	14 445 919	15 554 357	13 410 004	1 854 334	290 019

	31/12/2016		Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisation fondée sur des données observables :	Valorisation fondée sur des données non observables :
	Valeur au bilan	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Prêts et créances	1 981 239	1 981 239	0	1 981 239	0
Prêts	36 845	36 845		36 845	
Avances et dépôts	433 938	433 938		433 938	
Autres prêts et créances	1 510 456	1 510 456		1 510 456	
Créances de réassurance	255 355	255 355	0	0	255 355
Créances nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance acceptée	250 703	250 703			250 703
Créances nées d'opérations de cession en réassurance	4 652	4 652			4 652
Trésorerie et équivalents de trésorerie	109 753	109 753	0	109 753	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	109 753	109 753		109 753	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	13 665 467	14 970 478	14 970 478	0	0
Placements financiers - immobiliers	345 890	345 890	345 890		
Effets publics et valeurs assimilées	7 549 959	8 679 432	8 679 432		
Obligations et autres titres à revenus fixes	5 769 617	5 945 156	5 945 156		
Total des actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	16 011 814	17 316 825	14 970 478	2 090 992	255 355

4.7.7 Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

	31/12/2017			
	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisation fondée sur des données observables :	Valorisation fondée sur des données non observables :	Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs disponibles à la vente	73 385 646	2 281 544	1 004 826	76 672 016
Actions et autres titres à revenus variables	11 093 753	1 026 192	1 004 826	13 124 771
Placements financiers - immobiliers	25 741	396 334		422 075
Obligations et autres titres à revenus fixes	62 266 152	859 018		63 125 170
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option (hors UC)	7 438 923	1 468 501	0	8 907 424
Actions et autres titres à revenus variables	6 771 950	552 522		7 324 472
Placements financiers - immobiliers	74 039	519 470		593 509
Obligations et autres titres à revenus fixes	592 934	396 509		989 443
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option UC	9 057 384	194 791	0	9 252 175
Actions et autres titres à revenus variables	8 973 857	185 765		9 159 622
Placements financiers - immobiliers	80 174	9 026		89 200
Obligations et autres titres à revenus fixes	3 353			3 353
Immobilier de placement UC				
Instruments dérivés		959		959
Total des actifs évalués à la juste valeur	89 881 953	3 945 795	1 004 826	94 832 574
Transferts issus du Niveau 1		216 178		216 178
Transferts issus du Niveau 2	218 784			218 784
Transferts issus du Niveau 3		54 210		54 210
Total des transferts vers chacun des niveaux	218 784	270 388	0	489 172

	31/12/2016			
	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisation fondée sur des données observables :	Valorisation fondée sur des données non observables :	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs disponibles à la vente	74 169 626	2 258 014	912 511	77 340 152
Actions et autres titres à revenus variables	10 239 415	952 392	871 890	12 063 697
Placements financiers - immobiliers	1 970	416 883	40 621	459 474
Obligations et autres titres à revenus fixes	63 928 241	888 740		64 816 981
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option (hors UC)	5 247 562	1 512 105	0	6 759 667
Actions et autres titres à revenus variables	4 547 742	625 085		5 172 827
Placements financiers - immobiliers		248 242		248 242
Obligations et autres titres à revenus fixes	699 819	638 778		1 338 597
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option UC	6 666 102	1 090 351	0	7 756 453
Actions et autres titres à revenus variables	575 565			575 565
Placements financiers - immobiliers				
Obligations et autres titres à revenus fixes	6 043 279	1 081 607		7 124 886
Immobilier de placement UC	47 258	8 744		56 002
Instruments dérivés	0	3 143	0	3 143
Total des actifs évalués à la juste valeur	86 083 289	4 863 613	912 511	91 859 415
Transferts issus du Niveau 1		1 102 023		1 102 023
Transferts issus du Niveau 2	15 508			15 508
Transferts issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux	15 508	1 102 023	0	1 117 531

4.7.8 Variations du solde des actifs financiers disponibles à la vente valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

<i>(en milliers d'euros)</i>	Actions et autres titres à revenus variables	Obligations et autres titres à revenus fixes	Total des actifs disponibles à la vente
Solde au 31 décembre 2016	871 890	40 621	912 511
Gains et pertes de la période :	40 493		40 493
- Comptabilisés par résultat	-397		-397
- Comptabilisés par capitaux propres	40 890		40 890
Achats de la période	93 004		93 004
Ventes de la période	-561		-561
Émissions de la période			
Dénouements de la période			
Transferts		-40 621	-40 621
- vers niveau 3			
- hors niveau 3		-40 621	-40 621
Variation de périmètre			
Solde au 31 décembre 2017	1 004 826	0	1 004 826

4.7.9 Exposition aux risques souverains

L'exposition à la dette souveraine correspond à la valeur au bilan avant application des mécanismes propres à l'assurance vie de partage entre assureurs et assurés.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Espagne	1 366 234	1 016 690
Grèce		
Irlande	81 548	82 840
Italie	1 930 593	1 949 822
Portugal	549	
Total exposition	3 378 924	3 049 352

Le tableau ci-dessus reprend les expositions directes. Les expositions indirectes du GACM sont non significatives.

4.7.10 Échéancier du portefeuille obligataire

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017			
	Inférieure à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
Actifs disponibles à la vente	2 899 388	18 363 031	41 862 751	63 125 170
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	3 430 484	3 173 173	5 432 058	12 035 715
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	29 814	718 056	241 573	989 443
Total du portefeuille obligataire (hors unités de compte)	6 359 686	22 254 260	47 536 382	76 150 328

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016			
	Inférieure à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
Actifs disponibles à la vente	4 409 076	18 127 044	42 280 860	64 816 980
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	4 621 776	2 870 049	5 827 752	13 319 577
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	324 133	650 519	363 945	1 338 597
Total du portefeuille obligataire (hors unités de compte)	9 354 986	21 647 611	48 472 558	79 475 155

4.7.11 Portefeuille obligataire par type d'émetteur

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017				
	Administrations générales	Établissements de crédit	Grandes entreprises	Autres	Total
Instruments de dettes disponibles à la vente	18 490 368	23 983 079	19 731 205	920 518	63 125 170
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 304 164	7 459 465	272 086		12 035 715
Instruments de dettes à la juste valeur par résultat sur option		953 262	20 620	15 561	989 443
Total du portefeuille obligataire (hors unités de compte)	22 794 532	32 395 806	20 023 911	936 079	76 150 328

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016				
	Administrations générales	Établissements de crédit	Grandes entreprises	Autres	Total
Instruments de dettes disponibles à la vente	19 232 261	24 836 646	19 842 759	905 314	64 816 980
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 130 327	8 394 855	794 394		13 319 577
Instruments de dettes à la juste valeur par résultat sur option		1 182 680	152 826	3 091	1 338 597
Total du portefeuille obligataire (hors unités de compte)	23 362 588	34 414 181	20 789 980	908 405	79 475 155

4.7.12 Provision pour dépréciation des actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	Variation de périmètre	Dotations / Hausses	Reprises / Diminutions	Écarts de conversion	Autres variations	31/12/2017
Dépréciations sur titres détenus jusqu'à l'échéance							
Dépréciations des actions et autres titres à revenus variables	-1 497 057			118 939			-1 378 118
Dépréciations des obligations et autres titres à revenus fixes	-22 871			6 301			-16 570
Dépréciations sur actifs disponibles à la vente	-1 519 928	0	0	125 240	0	0	-1 394 688
Dépréciations sur immeubles de placement (coût amorti)							
Dépréciations sur prêts et créances							
Dépréciations sur autres actifs financiers	0	0	0	0	0	0	0
Total des dépréciations	-1 519 928	0	0	125 240	0	0	-1 394 688

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	Variation de périmètre	Dotations / Hausses	Reprises / Diminutions	Écarts de conversion	Autres variations	31/12/2016
Dépréciations sur titres détenus jusqu'à l'échéance							
Dépréciations des actions et autres titres à revenus variables	-1 598 045			100 953		35	-1 497 057
Dépréciations des obligations et autres titres à revenus fixes	-37 052			12 304		1 877	-22 871
Dépréciations sur actifs disponibles à la vente	-1 635 097	0	0	113 257	0	1 912	-1 519 928
Dépréciations sur immeubles de placement (coût amorti)							
Dépréciations sur prêts et créances							
Dépréciations sur autres actifs financiers	0	0	0	0	0	0	0
Total des dépréciations	-1 635 097	0	0	113 257	0	1 912	-1 519 928

4.7.13 Instruments dérivés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017		31/12/2016	
	Valeur de marché		Valeur de marché	
	Positive	Négative	Positive	Négative
Swaps de taux d'intérêt	955		3 032	
Options de taux				
Caps, floors, collars	4		111	
Instruments de taux d'intérêt	959	0	3 143	0
Dérivés sur actions et indices boursiers				
Autres				
Autres instruments				
Total instruments dérivés de transaction	959	0	3 143	0

4.7.14 Investissements dans les entreprises mises en équivalence

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017				
	Valeur de mise en équivalence	Quote-part du résultat	Écarts d'acquisition	Dividende versé au groupe	% d'intérêt
ACMN IARD SA	38 943	8 273		7 915	49,00%
RMA SA	113 758	19 996		11 923	22,02%
ASTREE SA	14 217	1 594		1 139	30,00%
NELB SA	104 342	1 454		2 335	49,00%
Total	271 260	31 317	0	23 312	

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016				
	Valeur de mise en équivalence	Quote-part du résultat	Écarts d'acquisition	Dividende versé au groupe	% d'intérêt
ACMN IARD SA	38 820	7 065		9 210	49,00%
RMA SA	101 942	33 447		9 587	22,02%
ASTREE SA	17 640	1 786		1 074	30,00%
NELB SA	20 649	3 075			49,00%
Total	179 051	45 374	0	19 871	

4.7.15 Part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Provisions pour primes non acquises	-5 199	-5 230
Provisions pour sinistres à payer	-61 527	-75 461
Prévisions de recours à encaisser	2 105	1 038
Provisions pour risques croissants	-144 895	-134 398
Provisions mathématiques des rentes	-98 740	-91 152
Autres provisions techniques	-4	-4
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance non-vie	-308 260	-305 207
Provisions d'assurance vie	-642	-559
Provisions pour sinistres à payer	-1 230	-13 764
Provision pour participation aux bénéfices	-59	-11
Autres provisions techniques		
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance vie	-1 931	-14 334
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers	0	0
Total part des cessionnaires dans les passifs	-310 191	-319 541

4.7.16 Autres immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Variation de périmètre	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Écarts de conversion	Autres variations	31/12/2017
Valeur brute	175 802		1 555	-746			176 611
Amortissements et dépréciations	-62 724		-5 025	313			-67 436
Valeur nette des immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	113 079	0	-3 470	-433	0	0	109 175

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variation de périmètre	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Écarts de conversion	Autres variations	31/12/2016
Valeur brute	168 632		9 875	-2 705			175 802
Amortissements et dépréciations	-60 452		-5 099	2 827			-62 724
Valeur nette des immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	108 181	0	4 776	122	0	0	113 079

4.7.17 Frais d'acquisition reportés

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Frais d'acquisition reportés sur activité vie	59 524	61 899
Frais d'acquisition reportés sur activité non-vie	49 327	50 457
Total frais d'acquisition reportés	108 851	112 356

4.7.18 Actifs et passifs d'impôt courants et différés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016*	31/12/2016
Créances d'impôt exigible	25 026	90 249	90 249
Impôts différés actifs	19 115	117 189	443 153
Total actifs d'impôt courants et différés	44 141	207 438	533 402
Dettes d'impôt exigible	34 446	947	947
Impôts différés passifs	178 802	415 912	741 876
Total passifs d'impôt courants et différés	213 248	416 859	742 823
Total impôts différés nets	-159 687	-298 723	-298 723

* Cette présentation tient compte de la compensation des impôts différés liés à l'intégration fiscale.

Les actifs et passifs d'impôts différés par nature se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Impôts différés sur résultat	333 930	216 432
Décalages temporaires comptables-fiscaux	59 307	26 519
Annulation des provisions	260 498	185 919
Autres	14 125	3 994
Impôts différés sur réserves latentes	-481 116	-513 833
Actifs disponibles à la vente	-461 433	-507 191
Participation aux bénéfices sur réserves AFS	-360	-773
Autres	-19 323	-5 870
Impôts différés sur résultat et réserves	-12 501	-1 321
Total impôts différés nets	-159 687	-298 723

4.7.19 Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
	Valeur nette	Valeur nette
Créances sur les assurés	167 060	142 432
Primes acquises non émises	90 098	87 609
Autres créances	16 800	19 234
Créances sur les cédantes	1 815	1 428
Total créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance acceptée	275 773	250 703

4.7.20 Créances nées des opérations de cession en réassurance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
	Valeur nette	Valeur nette
Comptes courants cessionnaires et récessionnaires	14 183	4 623
Autres créances sur opérations de réassurance	63	29
Total créances nées d'opérations de cession en réassurance	14 246	4 652

4.7.21 Autres créances

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
	Valeur nette	Valeur nette
Fournisseurs	202	196
Clients	10 496	9 794
Créances sur personnel	182	94
États, organismes sociaux	134 825	152 292
Associés	3 657	-2
Dividendes à recevoir		
Débiteurs divers	55 903	103 340
Produits à recevoir	2 357	1 925
Autres comptes de régularisation	2 445	1 465
Charges constatées d'avance	3 461	270
Intérêts courus et non échus	148	17 059
Total	213 676	286 433

4.7.22 Capital social

COMPOSITION DU CAPITAL AU 31/12/2017

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de votes
BFCM	38 114 773	52,81%	52,81%
ADEPI	14 812 172	20,52%	20,52%
CFCM Maine-Anjou, Basse Normandie	5 920 499	8,20%	8,20%
CRCM Loire-Atlantique, Centre-Ouest	4 330 811	6,00%	6,00%
CFCM Océan	2 307 412	3,20%	3,20%
CRCM Anjou	1 499 147	2,08%	2,08%
CRCM Centre	1 184 093	1,64%	1,64%
CRCM Midi Atlantique	927 374	1,28%	1,28%
CRCM Ile-de-France	558 386	0,77%	0,77%
CRCM Normandie	547 203	0,76%	0,76%
CRCM Savoie - Mont Blanc	499 894	0,69%	0,69%
CCM Sud Est	445 061	0,62%	0,62%
CRCM Méditerranée	435 034	0,60%	0,60%
CRCM Dauphiné Vivarais	303 452	0,42%	0,42%
CFCM Nord Europe	294 878	0,41%	0,41%
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	1	0,00%	0,00%
Divers	1	0,00%	0,00%
Total	72 180 191	100,00%	100,00%

MOUVEMENTS DE CAPITAL DE GACM SA

Une action a été cédée de « Divers » au profit de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel. Le nombre d'actions reste identique.

ACTIONS DE PRÉFÉRENCE

Le GACM SA n'a émis aucune action de préférence.

4.7.23 Résultat par action

	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net part du groupe de la période (en milliers d'euros)	744 481	736 703
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période	72 180 191	72 180 191
Résultat par action* (en euros)	10,31	10,21

* identique au Résultat dilué.

4.7.24 Dividende

En cas de réalisation de la fusion NEA / GACM, sous conditions suspensives de l'ACPR, l'affectation du bénéfice distribuable au titre du dividende sera la suivante :

	31/12/2017	31/12/2016
Dividende net par action (en euros)	4,20	3,50
Dividende global (en milliers d'euros)	336 280	252 631

Sous la condition suspensive de l'absence de réalisation de la fusion par voie d'absorption par la société GACM SA de la société NEA SA au plus tard le 31 décembre 2018, l'ensemble du bénéfice distribuable sera affecté en report à nouveau.

4.7.25 Provisions pour risques et charges

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/2017
Risques	5 464		-1 170		4 294
Contentieux clients	2 986		-519		2 467
Engagements sociaux	44 831	946	-511		45 266
Redressement fiscal		10 079			10 079
Total	53 281	11 025	-2 200	0	62 106

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/2016
Risques	6 529		-1 065		5 464
Contentieux clients	2 630	577	-221		2 986
Engagements sociaux	42 288	2 820	-277		44 831
Redressement fiscal					
Total	51 447	3 397	-1 563	0	53 281

4.7.26 Dettes de financement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Dettes relatives aux sociétés du groupe	1 000 278	1 185 408
Dettes relatives aux sociétés avec lien de participation	109	109
Dettes relatives aux autres activités	57 902	12 747
Autres	4 284 421	5 299 435
Total *	5 342 710	6 497 699

* Il s'agit essentiellement de dettes à court terme et non exposées au risque de taux, représentant les opérations de mises en pension.

4.7.27 Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017		
	Bruts de réassurance	Cédés	Nets de réassurance
Provisions pour primes non acquises	295 318	5 199	290 119
Provisions pour sinistres à payer	2 739 567	61 527	2 678 040
Provisions pour participation aux bénéfices	4 098		4 098
Provisions mathématiques des rentes	312 317	98 740	213 577
Provisions pour risques croissants	412 679	144 895	267 784
Prévisions de recours à encaisser	-138 016	-2 105	-135 911
Provisions pour risques en cours	34 790		34 790
Autres provisions techniques	3 049	4	3 045
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance non-vie	3 663 802	308 260	3 355 542
Provisions pour sinistres à payer			
Provisions pour participation aux bénéfices			
Autres provisions techniques			
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance vie	0	0	0
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré	0	0	0
Total passifs techniques des contrats d'assurance	3 663 802	308 260	3 355 542

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016		
	Bruts de réassurance	Cédés	Nets de réassurance
Provisions pour primes non acquises	292 309	5 230	287 079
Provisions pour sinistres à payer	2 536 747	75 461	2 461 286
Provisions pour participation aux bénéfices	4 575		4 575
Provisions mathématiques des rentes	294 523	91 152	203 371
Provisions pour risques croissants	374 400	134 398	240 002
Prévisions de recours à encaisser	-123 344	-1 038	-122 306
Provisions pour risques en cours	24 978		24 978
Autres provisions techniques	2 628	4	2 624
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance non-vie	3 406 816	305 207	3 101 609
Provisions pour sinistres à payer			
Provisions pour participation aux bénéfices			
Autres provisions techniques			
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance vie	0	0	0
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré	0	0	0
Total passifs techniques des contrats d'assurance	3 406 816	305 207	3 101 609

4.7.28 Passifs relatifs aux contrats financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017		
	Bruts de réassurance	Cédés	Nets de réassurance
Provisions mathématiques	3 394 673		3 394 673
Provisions mathématiques épargne	66 010 649		66 010 649
Provisions pour sinistres à payer	846 049	1 230	844 819
Provisions pour participation aux bénéfices	4 513 388	59	4 513 329
<i>dont provision pour participation aux excédents</i>	3 932 495		3 932 495
Provisions globales de gestion	88 623		88 623
Provisions mathématiques des rentes	575 084		575 084
Autres provisions techniques	2 217	642	1 575
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros avec participation discrétionnaire	75 430 683	1 931	75 428 752
Provisions mathématiques			
Provisions pour sinistres à payer			
Autres provisions techniques			
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros sans participation discrétionnaire	0	0	0
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré avec participation discrétionnaire	9 208 645		9 208 645
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré sans participation discrétionnaire			
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré	9 208 645	0	9 208 645
Total passifs techniques des contrats financiers	84 639 328	1 931	84 637 397

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016		
	Bruts de réassurance	Cédés	Nets de réassurance
Provisions mathématiques	3 414 456		3 414 456
Provisions mathématiques épargne	65 967 565		65 967 565
Provisions pour sinistres à payer	778 047	13 764	764 283
Provisions pour participation aux bénéfices	3 646 202	11	3 646 191
<i>dont provision pour participation aux excédents</i>	3 167 722		3 167 722
Provisions globales de gestion	90 606		90 606
Provisions mathématiques des rentes	542 041		542 041
Autres provisions techniques	2 079	559	1 520
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros avec participation discrétionnaire	74 440 996	14 334	74 426 662
Provisions mathématiques			
Provisions pour sinistres à payer			
Autres provisions techniques			
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros sans participation discrétionnaire	0	0	0
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré avec participation discrétionnaire	7 723 513		7 723 513
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré sans participation discrétionnaire			
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré	7 723 513	0	7 723 513
Total passifs techniques des contrats financiers	82 164 509	14 334	82 150 175

4.7.29 Participation aux bénéfices différée nette

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016*	31/12/2016
Participation aux bénéfices différée - réévaluation des actifs comptabilisés à la juste valeur par résultat	475 128	186 826	358 812
Participation aux bénéfices différée - réévaluation des actifs comptabilisés à la juste valeur par réserves (titres disponibles à la vente)	7 921 643	8 016 813	8 016 813
Participation aux bénéfices différée - autres retraitements	297 236	171 986	
Total participation aux bénéfices différée passive	8 694 007	8 375 626	8 375 626

* Cette présentation tient compte d'un reclassement de la participation aux bénéfices différée passive liée aux autres retraitements.

4.7.30 Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
	Valeur nette	Valeur nette
Dettes nées d'opérations d'assurance		
Assurés	23 292	12 480
Intermédiaires	53 676	49 912
Coassureurs	26	26
Autres dettes	12 610	13 587
Sous-total	89 604	76 005
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Cédantes	3 281	1 338
Intermédiaires		3
Sous-total	3 281	1 341
Total	92 885	77 346

4.7.31 Dettes nées des opérations de cession en réassurance

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
	Valeur nette	Valeur nette
Comptes courants des cessionnaires	10 556	8 341
Dépôts espèces	184 101	186 565
Total	194 657	194 906

4.7.32 Autres dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Comptes de personnel	32 512	29 757
État, organismes sociaux	97 705	129 876
Charges à payer	18 659	17 453
Créditeurs divers	59 215	55 483
Dettes fournisseurs	44 321	25 336
Autres dettes	207 048	246 265
Total	459 460	504 170

4.8 Notes relatives au compte de résultat

4.8.1 Analyse du chiffre d'affaires par segment d'activité

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Variation
	Valeur brute	Valeur brute	2017 / 2016
Épargne	5 251 014	6 050 422	-13,2%
Retraite	242 008	237 086	2,1%
Épargne / Retraite	5 493 022	6 287 508	-12,6%
Temporaire	223 460	213 151	4,8%
Vie entière	67 180	62 876	6,8%
Dépendance	33 214	32 530	2,1%
Garantie des accidents de la vie (GAV)	65 022	56 670	14,7%
Santé	831 762	788 419	5,5%
Emprunteurs	1 370 348	1 310 890	4,5%
Autres prévoyances	131 635	130 997	0,5%
Prévoyance / Santé / Emprunteur	2 722 621	2 595 533	4,9%
Habitation	543 693	515 137	5,5%
Automobile	1 014 495	947 570	7,1%
Protection juridique	46 011	56 513	-18,6%
Autres	245 433	232 196	5,7%
Assurance dommages	1 849 632	1 751 416	5,6%
Cautions	5 774	5 411	6,7%
Acceptations	1 603	3 916	-59,0%
Total des primes émises	10 072 652	10 643 783	-5,4%
dont primes émises assurance vie	6 869 556	7 603 473	
dont primes émises assurance non-vie	3 203 096	3 040 310	

4.8.2 Chiffre d'affaires par zone géographique

Chiffre d'affaires 2017	France	Luxembourg	Belgique	Portugal	Espagne	Répub. Tchèque	Italie	Hongrie	Slovaquie	Allemagne	Total
Assurance vie	6 639 410	12 757	25 508	14 674	171 510	1 118	1 884	2 679	16		6 869 556
Assurance non-vie	2 809 837	1 438	56 703	1 944	332 489	447	61	174	3		3 203 096
TOTAL	9 449 247	14 195	82 211	16 618	503 999	1 565	1 945	2 853	19	0	10 072 652

Chiffre d'affaires 2016	France	Luxembourg	Belgique	Portugal	Espagne	Répub. Tchèque	Italie	Hongrie	Slovaquie	Allemagne	Total
Assurance vie	7 421 474	3 784	27 244	14 638	132 047	1 148	927	2 190	21		7 603 473
Assurance non-vie	2 673 780	1 542	56 304	1 998	305 973	436	79	156	3	39	3 040 310
TOTAL	10 095 254	5 326	83 548	16 636	438 020	1 584	1 006	2 346	24	39	10 643 783

4.8.3 Produits des placements nets de charges des placements

	31/12/2017					
<i>(en milliers d'euros)</i>	Revenus des placements	Charges des placements	Plus et moins-values réalisées nettes reprises et provisions	Variation des provisions sur placements	Variation des justes valeurs	Total
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	223 022	-927	4 711	-8		226 798
Actifs disponibles à la vente	1 800 655	-10 421	888 119	-870		2 677 483
Actifs à la juste valeur par résultat sur option	99 275		166 271		488 242	753 788
Immeubles de placement	9 250		9 563	-1 372		17 441
Prêts et créances	15 360	-4 855				10 505
Instruments dérivés	235		-2 077			-1 842
Investissements dans les entreprises associées	22 751			-183		22 568
Autres	87 793	-31 256	-19 443	-95		36 999
Total	2 258 341	-47 459	1 047 144	-2 528	488 242	3 743 740

	31/12/2016					
<i>(en milliers d'euros)</i>	Revenus des placements	Charges des placements	Plus et moins-values réalisées nettes reprises et provisions	Variation des provisions sur placements	Variation des justes valeurs	Total
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	258 117	-149		-807	522	257 683
Actifs disponibles à la vente	2 287 499	-7 584	191 985	-79 443		2 392 457
Actifs à la juste valeur par résultat sur option	70 539		141 931	35	165 626	378 131
Immeubles de placement	10 339		32	-2 091		8 280
Prêts et créances	20 045	-4 875		-5		15 165
Instruments dérivés	713		-3 472			-2 759
Investissements dans les entreprises associées	19 802					19 802
Autres	66 357	-33 225	-1 621			31 511
Total	2 733 411	-45 833	328 855	-82 311	166 148	3 100 270

4.8.4 Charges de prestation des contrats

	31/12/2017			
	Contrats d'assurance Vie France	Contrats d'assurance Non-Vie France	Contrats d'assurance International	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Charges des prestations	-5 529 757	-1 765 040	-363 819	-7 658 616
Variations des provisions d'assurance	-1 814 873	-245 218	-30 463	-2 090 554
Variations des provisions pour participation aux bénéfices	-1 119 312	9 979	-1 441	-1 110 774
Variations des provisions pour participation aux bénéfices différée	-213 297	2 897		-210 400
Variations des autres provisions techniques		15 170	-601	14 569
Total	-8 677 239	-1 982 212	-396 324	-11 055 775

	31/12/2016			
	Contrats d'assurance Vie France	Contrats d'assurance Non-Vie France	Contrats d'assurance International	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Charges des prestations	-5 332 285	-1 678 084	-355 037	-7 365 406
Variations des provisions d'assurance	-2 379 581	-355 105	-21 906	-2 756 592
Variations des provisions pour participation aux bénéfices	-1 193 029	4 121	86	-1 188 822
Variations des provisions pour participation aux bénéfices différée	-11 018	-8 714		-19 732
Variations des autres provisions techniques		6 990	250	7 240
Total	-8 915 913	-2 030 792	-376 607	-11 323 312

4.8.5 Charges de gestion

Par destination

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017			
	Vie France	Non-Vie France	International	Total
Frais d'acquisition ou assimilés	-531 995	-468 473	-45 740	-1 046 208
Frais de gestion des sinistres	-25 018	-136 922	-15 368	-177 308
Frais de gestion des placements	-8 414	-758	-2 391	-11 563
Frais d'administration	-373 349	-67 686	-10 235	-451 270
Autres charges techniques	-46 486	-55 092	-7 701	-109 279
Total	-985 262	-728 931	-81 435	-1 795 628

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016			
	Vie France	Non-Vie France	International	Total
Frais d'acquisition ou assimilés	-496 626	-447 951	-43 306	-987 883
Frais de gestion des sinistres	-23 973	-129 754	-17 008	-170 735
Frais de gestion des placements	-7 667	-658	-2 714	-11 039
Frais d'administration	-345 206	-65 049	-16 112	-426 367
Autres charges techniques	-41 476	-47 381	-4 395	-93 252
Total	-914 948	-690 793	-83 535	-1 689 276

Par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017			
	Vie France	Non-Vie France	International	Total
Commissions	-840 192	-431 638	-35 555	-1 307 385
Frais de gestion	-140 914	-295 794	-54 243	-490 951
Autres	-4 156	-1 499	8 363	2 708
Total	-985 262	-728 931	-81 435	-1 795 628

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016			
	Vie France	Non-Vie France	International	Total
Commissions	-784 237	-408 639	-34 092	-1 226 968
Frais de gestion	-129 673	-281 611	-57 696	-468 980
Autres	-1 038	-543	8 253	6 672
Total	-914 948	-690 793	-83 535	-1 689 276

4.8.6 Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	31/12/2017					31/12/2016				
	Mazars	KPMG	Gross-Hugel	Autres	Total	Mazars	KPMG	Gross-Hugel	Autres	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	762	472	271	161	1 666	989	128	206	176	1 499
Services autres que la certification des comptes	298				298	13				13
Total	1 060	472	271	161	1 964	1 002	128	206	176	1 512

4.8.7 Produits et charges nets des cessions en réassurance

(en milliers d'euros)	31/12/2017			
	Vie France	Non-Vie France	International	Total
Primes cédées (y compris variation des provisions de primes)	-32 008	-77 964	-4 852	-114 824
Prestations et frais cédés (y compris variation des provisions de sinistres)	15 309	14 713	5 375	35 397
Autres provisions techniques cédées		16 725	229	16 954
Commissions reçues des réassureurs	6 149	8 210	492	14 851
Résultat net des cessions en réassurance	-10 550	-38 316	1 244	-47 622

(en milliers d'euros)	31/12/2016			
	Vie France	Non-Vie France	International	Total
Primes cédées (y compris variation des provisions de primes)	-31 179	-74 858	-4 294	-110 331
Prestations et frais cédés (y compris variation des provisions de sinistres)	13 778	-7 662	4 757	10 873
Autres provisions techniques cédées		63 776	-14	63 762
Commissions reçues des réassureurs	6 563	7 050	428	14 041
Résultat net des cessions en réassurance	-10 838	-11 694	877	-21 655

4.8.8 Charge d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Impôts courants	-613 877	-336 022
Impôts différés	81 898	29 696
Total	-531 979	-306 326

4.8.9 Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	
	En %	Montant
Résultat avant impôt, dépréciations sur écarts d'acquisition et résultat des entités mises en équivalence		1 254 915
Charge d'impôt théorique	34,43%	432 067
Plus-values à long terme de cessions de titres non consolidés	0,60%	7 570
Opération GÉCINA / EUROSIC	0,27%	3 329
Dividendes régime mère / fille	-1,02%	-12 832
Impôts différés sur les fonds communs de placements à risques (FCPR)	-1,05%	-13 133
Impôt différé passif sur restructuration du pôle immobilier	-0,01%	-95
Impôts sur les sociétés antérieurs et crédits d'impôt	-1,82%	-22 898
Surtaxe exceptionnelle d'IS	10,75%	134 877
Autres	0,25%	3 094
Impôt effectif	42,39%	531 979

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	
	En %	Montant
Résultat avant impôt, dépréciations sur écarts d'acquisition et résultat des entités mises en équivalence		1 004 983
Charge d'impôt théorique	34,43%	346 016
Plus-values à long terme de cessions de titres non consolidés	-1,23%	-12 405
Dividendes groupe	-1,12%	-11 212
Impôts différés sur les fonds communs de placements à risques (FCPR)	-0,47%	-4 678
Impôt différé passif sur restructuration du pôle immobilier	-1,16%	-11 625
Impôts sur les sociétés antérieurs et crédits d'impôt	0,33%	3 310
Autres	-0,31%	-3 080
Impôt effectif	30,48%	306 326

4.9 Effectifs

<i>(Effectifs en équivalent temps plein)</i>	31/12/2017	31/12/2016
France	2 460	2 401
International	894	926
Total	3 354	3 327

4.10 Avantages au personnel

(en milliers d'euros)	Clôture 2016	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Transfert mobilité	Variation des écarts actuariels Hyp. fin.	Variation des écarts actuariels Hyp. démog.	Variation des écarts actuariels d'expérience	Paieement aux bénéficiaires	Cotisations d'assurance	Clôture 2017
Engagements	32 018	361		1 506	-332	1 223	-419	449	-1 617		33 189
Contrats d'assurance	20 754		242		-219	356			-583	1 150	21 700
Provisions	11 122	116	-1	154	-322	185	-142	277	-823	-1	10 565

Le tableau ci-dessous détaille les actifs affectés à la couverture des avantages au personnel :

(en milliers d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	En %	Montant	En %	Montant
Actions	3%	626	2%	532
Obligations	92%	22 816	90%	21 450
Immobilier				
Autres actifs	6%	1 446	8%	1 823
Total	100%	24 888	100%	23 805

4.11 Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Engagements reçus	4 972 666	5 454 454
Cautions bancaires garantissant des prêts	526 500	541 500
Engagements reçus sur actifs (<i>caps, floors, reverse repo, swaps</i>)	4 360 170	4 810 206
Engagements sur actifs immobiliers	85 489	102 263
Avals et cautions	507	485
Engagements donnés	1 734 193	1 467 682
Engagements sur actifs ou revenus	1 587 507	1 311 025
Nantissements	16 436	21 225
Engagements sur actifs immobiliers	92 617	109 391
Engagements à terme		
Avals et cautions		
Autres engagements donnés	37 633	26 041
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et récessionnaires	111 332	96 756

4.12 Périmètre

Périmètre de consolidation du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	Pays	Méthode de consolidation	31/12/2017		31/12/2016	
			Contrôle	Intérêt	Contrôle	Intérêt
Société mère						
GACM SA	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
Sociétés d'assurance						
ACMN IARD SA	France	MEE	49%	49%	49%	49%
SÉRÉNIS ASSURANCES SA	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
ACM IARD SA	France	Globale (IG)	96%	96%	96%	96%
ACM VIE SAM	France	Entreprise combinée	100%	-	100%	-
ACM VIE SA	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
ICM LIFE SA	Luxembourg	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
MTRL	France	Entreprise combinée	100%	-	100%	-
ASTREE SA	Tunisie	MEE	30%	30%	30%	30%
RMA SA	Maroc	MEE	22%	22%	22%	22%
PARTNERS ASSURANCES SA	Belgique	Globale (IG)	51%	51%	51%	51%
NELB SA	Belgique	MEE	49%	49%	49%	49%
ACM RÉ SA	Luxembourg	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
AGRUPACIÓ AMCI D'ASSEGURANCES I REASSEGURANCES SA	Espagne	Globale (IG)	95%	95%	95%	95%
AMSYR AGRUPACIÓ SEGUROS Y REASEGUROS SA	Espagne	Globale (IG)	100%	95%	100%	95%
ATLANTIS VIDA, COMPAÑÍA DE SEGUROS Y REASEGUROS SA	Espagne	Globale (IG)	88%	90%	88%	90%
AMGEN SEGUROS GENERALES COMPAÑÍA DE SEGUROS Y REASEGUROS SA	Espagne	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
Autres sociétés						
GACM ESPAÑA SA	Espagne	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
AMDIF SL	Espagne	Globale (IG)	100%	95%	100%	95%
ACM SERVICES SA	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
PROCOURTAGE SAS	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
GIE ACM	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
ATLANTIS ASESORES SL	Espagne	Globale (IG)	80%	80%	80%	80%
AGRUPACIÓ SERVEIS ADMINISTRATIUS AIE	Espagne	Globale (IG)	100%	95%	100%	95%
AGRUPACIÓN PENSIONES, ENTIDAD GESTORA DE FONDOS DE PENSIONES SA	Espagne	Globale (IG)	100%	95%	100%	95%
ASESORAMIENTO EN SEGUROS Y PREVISIÓN ATLANTIS, SL	Espagne	Globale (IG)	80%	80%	80%	80%
ASISTENCIA AVANÇADA BCN SL	Espagne	Globale (IG)	100%	95%	100%	95%
ATLANTIS CORREDURÍA DE SEGUROS Y CONSULTORÍA ACTUARIAL, SA	Espagne	Globale (IG)	60%	60%	60%	60%
VOY MÉDIACIÓN SA	Espagne	Globale (IG)	90%	88%	90%	88%
Sociétés immobilières						
SCI ACM	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
FONCIÈRE MASSENA SA	France	Globale (IG)	100%	100%	100%	100%
SCI ACM COTENTIN	France	Globale (IG)	100%	100%		
SCI ACM TOMBE ISSOIRE	France	Globale (IG)	100%	100%		
SCI ACM SAINT AUGUSTIN	France	Globale (IG)	67%	67%		
SCI ACM PROVENCE LA FAYETTE	France	Globale (IG)	67%	67%		
SCI ACM 14 RUE DE LONDRES	France	Globale (IG)	67%	67%		

Conformément à la définition du contrôle qui est explicitée dans la norme IFRS 10, le GACM n'inclut pas dans son périmètre de consolidation les OPCVM dont il ne contrôle pas la société de gestion.

Il n'est donc pas tenu compte du taux de détention du GACM à la date d'arrêt.

4.13 Participations non consolidées

Le total des participations non consolidées du GACM s'élève à 1 787 477 K€.

Les participations les plus significatives sont détaillées dans le tableau suivant :

Dénomination sociale	Lieu du siège	31/12/2017		31/12/2016		
		Valeur brute	Détention	Résultat	Capitaux propres	Valeur brute
CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL	Strasbourg	739 452	12%	124	6 430	739 452
CERTAS, Cie d'assurances Auto et Habitation - Actions ordinaires	Québec	85 870	10%	71 281	954 186	117 140
CERTAS, Cie d'assurances Auto et Habitation - Actions préférentielles		50 180	21%			53 190
CERTAS DIRECT, Cie ass ltée - Actions ordinaires	Québec	17 150	10%	14 030	120 088	18 310
CERTAS DIRECT, Cie ass ltée - Actions préférentielles		5 170	21%			5 480
DESJARDINS, Assurances Générales inc. - Actions ordinaires	Québec	46 550	10%	23 073	350 622	39 800
DESJARDINS, Assurances Générales inc. - Actions préférentielles		11 810	21%			12 520
DESJARDINS, Services d'assurances Générales, inc.	Québec	24 530	10%	26 797	10 971	24 500
LA PERSONNELLE, Cie d'assurances du Canada - Actions ordinaires	Québec	40 280	10%	36 372	295 432	44 040
LA PERSONNELLE, Cie d'assurances du Canada - Actions préférentielles		9 760	21%			10 350
LA PERSONNELLE, Assurances Générales inc. - Actions ordinaires	Québec	16 910	10%	1 396	102 400	15 350
LA PERSONNELLE, Assurances Générales inc. - Actions préférentielles		3 090	21%			3 270
MUTUELLES INVESTISSEMENTS SAS	Strasbourg	92 503	10%	-1 616	32 462	

4.14. Gestion des risques

4.14.1 Gestion des risques techniques

La gestion des risques techniques porte globalement sur l'ensemble des risques que prend un assureur lors de la commercialisation de contrats d'assurance :

- le risque de tarification ;
- le risque de provisionnement ;
- le risque catastrophe.

Le cycle inversé qui caractérise le secteur de l'assurance impose d'inscrire le suivi de ce risque technique dans la durée.

De manière générale, la société souscrit tout un ensemble de risques « simples » provenant d'une clientèle de particuliers et PME.

L'éventail des risques se compose notamment de toutes les opérations ayant trait aux risques en cas de vie, décès, les opérations de capitalisation, et la gestion de régimes de retraites en points.

La gestion des risques techniques relevant de l'ensemble des activités présentées ci-dessus s'articule autour de quatre principaux piliers :

- les pôles métiers qui assurent le développement commercial et la tarification : assurances de personne, assurance collective, épargne ;
- le contrôle de gestion qui assure tout le reporting et les analyses de fond permettant de suivre ce risque technique dans la durée sur l'ensemble des métiers ;
- le service réassurance qui recense l'intégralité des risques à externaliser, définit le programme de couverture adéquat et le place sur le marché ;
- la fonction actuariat qui a pour vocation la coordination actuarielle des différents pôles d'activité, la coordination du calcul des provisions techniques mais également l'émission d'un avis sur la politique de réassurance et de souscription.

4.14.2 Gestion des risques financiers

La politique de gestion des risques financiers vise à mettre en place une structure d'actifs en adéquation avec les engagements de passif. La poursuite de cet objectif conduit à s'assurer que l'amplitude des écarts entre la valeur des actifs et celle des passifs soit contenue tant à court terme qu'à moyen et long terme.

Les règles et les limites de placement et de gestion fixées constituent le premier maillon de la gestion des risques financiers. Ce corps de règles est décrit dans la politique

d'investissement du groupe auquel appartient la société et tient compte de l'obligation relative au principe de la « personne prudente ».

La gestion des risques financiers porte sur l'ensemble des risques suivants :

- le risque de marché ;
- le risque de taux ;
- le risque actions et assimilés ;
- le risque de change ;
- le risque de liquidité ;
- le risque de contrepartie (au sens Solvabilité II).

La gestion des risques financiers s'articule autour de plusieurs services :

- le service de gestion actif-passif (ou ALM), qui définit des allocations d'actifs stratégiques en fonction de contraintes de passif de façon à limiter le risque de taux, le risque actions et le risque immobilier ;
- le *risk management* financier qui bâtit un corps de limites et de règles internes visant à limiter l'exposition aux risques de liquidité, de crédit et de contrepartie (au sens Solvabilité II) ;
- les gérants d'actifs, qui définissent les allocations tactiques et gèrent les portefeuilles d'actifs, tout en tenant compte des contraintes fixées par l'ALM et le *risk management* financier ;
- le service de contrôle des risques financiers (CRF), qui s'assure, *a posteriori*, du respect des limites fixées.

Risque de marché

Compte tenu de la prépondérance des activités d'épargne des filiales vie en France et à l'International, le GACM est particulièrement concerné par les risques de marché, au regard du volume très important des actifs financiers en représentation des engagements vis-à-vis des assurés.

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des instruments financiers qui composent un portefeuille.

Ces risques impactent notamment la valorisation des actifs en portefeuille, leur rendement à long terme et sont à gérer en lien étroit avec l'adossement des passifs et, notamment en assurance vie, des garanties octroyées aux assurés (taux minimum garanti, garantie plancher...).

La gestion des risques de marché du GACM s'organise aujourd'hui autour du contrôle individuel de certains risques

financiers jugés majeurs (risque de taux, risque actions, risque crédit, risque de liquidité...) et d'une analyse globale des risques visant à protéger le groupe contre la réalisation simultanée de plusieurs de ces risques.

Le GACM utilise trois types d'outils de suivi des risques de marché :

- des modèles de gestion de bilan ;
- un modèle d'allocation en actifs risqués ;
- des analyses actif / passif des portefeuilles.

Modèles de gestion de bilan

Il s'agit de modèles d'équilibre, prospectifs et comptables.

Ils ont pour objectif de décrire l'évolution du bilan de la compagnie en fonction de scénarios déterministes ou stochastiques.

En mode déterministe, ils projettent notamment des comptes d'exploitation prévisionnels ainsi que les principaux postes du bilan et permettent d'élaborer le plan à moyen terme (PMT) à cinq ans.

Ils fournissent également la projection de tous les éléments constitutifs de la marge de solvabilité. À ce titre, ils permettent de mesurer les besoins prévisionnels de marge en vue de réaliser, si nécessaire, les opérations financières appropriées.

En mode stochastique, les variables financières (courbe des taux d'intérêt et performances des marchés d'actions) et les variables techniques (sinistralité et cadence de règlement des sinistres pour la non-vie) sont simulées. À chaque simulation correspond un scénario d'évolution des taux, du marché des actions, de la sinistralité et du rythme de règlement des sinistres, qui conduit à une évolution de la valeur boursière des actifs et des comptes de la société.

Un grand nombre de simulations permet d'établir une distribution statistique d'indicateurs comptables et économiques.

Ces modèles sont utilisés pour définir les allocations d'actifs, réaliser des études ALM et faire des calculs Solvabilité II.

Analyses actif / passif des portefeuilles

Ces études sont réalisées semestriellement, par canton de gestion au sein de chaque société. Elles fournissent des informations aux gérants de portefeuille leur permettant d'orienter leurs investissements.

Ces informations sont de plusieurs ordres :

- projections de flux à l'actif et au passif ;
- suivi des durations de l'actif et du passif ;

- décomposition du passif et suivi des engagements de taux minimum ;
- composition des portefeuilles par grande classe d'actifs ;
- composition du portefeuille obligataire par secteur et *rating*, et suivi du *rating* moyen ;
- points morts actions.

Risque de taux

Nature de l'exposition et gestion du risque

En assurance vie, le risque de taux concerne surtout l'épargne en euros. Il peut prendre deux formes :

- un risque à la hausse des taux : du fait de l'inertie du taux de rendement du portefeuille, en cas de hausse des taux, le taux servi par l'assureur aux contrats en euros risque d'être dans un premier temps très en-dessous des taux de marché. Le phénomène est d'autant plus important que la hausse des taux est marquée et soudaine. Les assurés peuvent alors décider de racheter leur contrat pour investir leur épargne sur un produit concurrent. Ces rachats, s'ils deviennent significatifs, peuvent obliger l'assureur à vendre ses titres obligataires en réalisant des moins-values ;
- un risque à la baisse des taux : si les taux baissent, le taux de rendement de l'actif se dilue.

Le risque pour l'assureur est de ne plus être en mesure de servir les taux minimums garantis sur les contrats d'épargne en euros.

Une étude spécifique est menée chaque année afin d'estimer l'exposition au risque de hausse des taux des fonds d'épargne des sociétés vie. Cette étude permet d'analyser le risque d'insuffisance de produits financiers afin de servir un taux compétitif aux assurés sur cinq ans après la survenance de la hausse des taux. Il est fait l'hypothèse que servir ce taux empêchera le déclenchement des rachats massifs.

Il a été décidé de poursuivre la politique de dotation à la PPE en cette période de taux bas afin de réduire l'exposition au risque de hausse des taux.

L'étude du risque à la baisse des taux permet d'analyser le risque d'insuffisance de produits financiers pour servir les taux minimum garantis (TMG) et le taux annuel garanti (TAG) des contrats d'épargne en euros. Les simulations sont étudiées sur cinq années de baisse des taux.

En raison des caractéristiques financières de son passif, le groupe ne présente pas de risque d'insuffisance de produits financiers en cas de baisse des taux sur les cinq années à venir. Cette situation est régulièrement confortée par la

commercialisation de contrats à TAG, révisable chaque année en fonction de l'évolution du rendement des actifs.

En assurance non-vie, le risque de taux se manifeste par :

- l'émergence de moins-values latentes en cas de hausse des taux ;
- la perte de revenus sur les nouveaux placements ainsi qu'une augmentation de certaines provisions techniques (garantie responsabilité civile corporelle automobile, garanties incapacité / invalidité et dépendance), en cas de baisse des taux.

Le Comité Financier définit les couvertures contre le risque de taux dans le cadre de la politique générale arrêtée par le Conseil d'Administration des sociétés du groupe et le Conseil de Surveillance du GACM.

Il s'appuie, pour les portefeuilles d'épargne où se concentre la majorité du risque, sur une méthodologie visant à mesurer l'ampleur des mouvements de taux d'intérêt (mouvement de la courbe des taux, à la hausse comme à la baisse) à laquelle la société peut faire face en respectant les engagements pris envers les assurés.

Lorsque les niveaux de protection sont jugés insuffisants, la Direction Financière peut procéder à des achats complémentaires de couvertures financières.

Analyse de sensibilité au risque de taux

La sensibilité au risque de taux du portefeuille obligataire du GACM est déterminée en prenant l'hypothèse d'une variation à la hausse et à la baisse de 1 % des taux d'intérêt :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017		
	Choc de taux	Impact résultat	Impact capitaux propres
Hausse de 1 % de taux sans risque	-502	-8	-494
Baisse de 1 % des taux sans risque	548	8	540

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016		
	Choc de taux	Impact résultat	Impact capitaux propres
Hausse de 1 % de taux sans risque	-482	-6	-476
Baisse de 1 % des taux sans risque	525	6	519

Les impacts sont présentés nets de participation aux bénéfices différée et d'impôts.

La sensibilité est enregistrée en capitaux propres pour les titres disponibles à la vente et en résultat pour les titres classés en juste valeur par résultat.

Risque actions et assimilés

Nature de l'exposition et gestion du risque

Les actions et assimilés sont des actifs par nature très volatils. Les dépréciations de ces actifs (hors placements représentatifs des engagements en unités de compte), relevant du mode d'évaluation défini à l'article R. 343-10 du Code des Assurances, vont impacter les comptes des sociétés d'assurance.

En effet, l'assureur peut être amené à constater des dépréciations et / ou une provision pour risque d'exigibilité (PRE) en cas de moins-value latente sur ces actifs, entraînant ainsi une sensible diminution des revenus des placements.

Cette fluctuation de valeur de marché introduit également de la volatilité dans les valorisations et par conséquent dans les provisionnements comptables susceptibles d'impacter la rémunération des assurés.

Le suivi et la gestion du risque « actions » sont réalisés à partir du modèle d'allocation en actifs risqués. En fonction des allocations cibles dans les autres classes d'actifs classés en R343-10, l'outil permet de déterminer la proportion maximale admissible d'actions. Cette étude est réalisée périodiquement, afin de limiter les prises de risque trop importantes. Les enveloppes d'investissements sont validées par le Comité Financier.

L'objectif est de définir les investissements maximaux en actifs R343-10 (principalement actions, gestion alternative, FCPR, immobilier) qui permettent, même dans un scénario extrême de baisse des marchés boursiers, de servir une revalorisation minimum sur les portefeuilles épargne et de préserver une partie du résultat de la société.

Analyse de sensibilité au risque de taux

Une évaluation chiffrée du risque actions peut être exprimée par la sensibilité déterminée en prenant comme hypothèse une variation à la hausse ou à la baisse de 10 % des actions :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017		
	Choc de taux	Impact résultat	Impact capitaux propres
Hausse de 10 % des marchés actions	230	27	203
Baisse de 10 % des marchés actions	-230	-28	-202

(en millions d'euros)	31/12/2016		
	Choc de taux	Impact résultat	Impact capitaux propres
Hausse de 10 % des marchés actions	211	22	189
Baisse de 10 % des marchés actions	-211	-23	-188

Les impacts présentés tiennent compte du taux de participation aux bénéfices du portefeuille détenant les placements financiers et du taux d'impôt en vigueur.

Ces calculs de sensibilité intègrent l'impact des variations de l'indice boursier de référence sur la valorisation des actifs à la juste valeur, les provisions pour garantie plancher ainsi que les éventuelles provisions pour dépréciations complémentaires résultant d'une diminution des marchés actions.

Les variations des justes valeurs des actifs financiers disponibles à la vente impactent les réserves latentes ; les autres éléments impactent le résultat net.

Risque de change

Le risque de change se définit comme le risque de perte lié aux fluctuations des cours de change des devises par rapport à l'euro.

Plus de 90 % du portefeuille d'actifs du GACM est en devise euro.

De ce fait, ce risque demeure marginal pour le GACM comme le montre la sensibilité au risque de change, déterminée par hypothèse d'une variation à la hausse ou à la baisse de 10 % de chaque devise par rapport à l'euro :

(en millions d'euros)	31/12/2017		
	Choc de taux	Impact résultat	Impact capitaux propres
+10 % de chaque devise par rapport à l'euro	25	1	24
-10 % de chaque devise par rapport à l'euro	-25	-1	-24

(en millions d'euros)	31/12/2016		
	Choc de taux	Impact résultat	Impact capitaux propres
+10 % de chaque devise par rapport à l'euro	28	1	27
-10 % de chaque devise par rapport à l'euro	-28	-1	-27

Les impacts sont présentés nets de participation aux bénéfices différée et d'impôts.

Risque de liquidité

Nature de l'exposition et gestion du risque

Pour le GACM, le risque de liquidité correspond essentiellement à sa capacité à faire face à ses passifs exigibles.

Plus précisément, il s'agit du risque que l'assureur doive vendre des actifs pour rembourser les assurés lorsque les taux ont augmenté au-dessus des taux d'investissements initiaux, engendrant ainsi une perte en capital.

Le risque de liquidité est quant à lui causé par l'incertitude au niveau des réclamations futures. En cas d'une hausse importante inattendue des réclamations, le GACM fait face à un risque de liquidité s'il doit vendre des actifs rapidement, souvent en dessous de sa valeur marchande.

Le GACM fait face à son risque de liquidité par le biais de *stress tests*.

Un *stress test* permet d'analyser les besoins de chaque société en termes d'actifs cessibles à moyen terme. Cette étude est réalisée annuellement. Les résultats du *stress test* sur le passif sont comparés aux positions en actifs cessibles.

Un *stress test* de rachats massifs a également été défini à 1 an sur les fonds d'épargne en euros des sociétés vie. Le résultat de ces ventes est analysé dans les rapports réguliers au contrôleur des entités qui composent le groupe.

Un « plan d'urgence liquidité » a été adopté. Il préconise une surveillance régulière des rachats par la Direction des Risques, la définition d'une priorité des cessions en fonction de l'intensité des rachats et la mise en place de réunions mensuelles sur la liquidité en cas de survenance de ce risque.

Les calculs de liquidité mis en œuvre montrent qu'à moyen terme les positions en actifs cessibles de chaque société sont suffisantes pour faire face à une situation de stress sur le passif.

Les *stress tests* de liquidité montrent également que chaque société peut faire face à un choc de rachats massifs sur leur fonds en euros.

Profil des échéances du portefeuille des placements financiers

La note 4.7.10 de l'annexe aux comptes consolidés présente l'échéancier du portefeuille obligataire du GACM (hors contrats en unités de compte).

Risque de contrepartie

Le risque de crédit est le risque de perte lié au défaut d'un émetteur.

Ce risque se traduit pour les titres de dettes par la diminution de leur valeur.

Cette section ne traite que du risque de contrepartie sur les instruments financiers.

Les opérations financières suivantes sont susceptibles de générer un risque de contrepartie au sein du GACM :

- les opérations de mises en pension livrée ;
- les produits dérivés tels que les *caps*, *swaptions*, et CDS.

Le risque est toutefois limité par le fait que ces opérations ne sont réalisées qu'avec des contreparties de premier rang (*rating* minimum A) et avec lesquelles le GACM a lié des accords d'échange quotidien de collatéral.

L'exposition aux dettes des pays périphériques de la zone euro (Espagne, Grèce, Irlande, Italie, Portugal) est réduite. Celle-ci est présentée dans la note 4.7.9 de l'annexe aux comptes consolidés du GACM.

4.14.3 Gestion du capital

Pour sa gestion du capital, la société établit dans l'ORSA des projections de résultat et de couverture de la marge de solvabilité (référentiel Solvabilité II) sur 5 exercices pour toutes les sociétés d'assurance et pour les comptes consolidés du GACM.

Ces projections sont effectuées avec un scénario central d'hypothèses économiques et financières, complété par des scénarios alternatifs.

La gestion du capital est ensuite décidée en fonction des résultats de ces simulations et de l'appétence au risque de la société.

Appétence au risque

L'appétence au risque de la société est définie de la manière suivante :

- s'assurer que le résultat net de la société ne dévie pas de plus d'un certain pourcentage dans un scénario défavorable par rapport au résultat net du scénario central ;
- protéger un niveau de ratio de solvabilité (Solvabilité II) dans tous les scénarios testés.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes consolidés de votre Groupe, sont estimés en utilisant des

données statistiques et des techniques actuarielles. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés, au regard notamment de l'expérience du groupe, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

- Les actifs financiers et les instruments dérivés sont comptabilisés et évalués selon les modalités relatées dans les notes 4.2.5 et 4.7.5 à 4.7.13 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous nous sommes assurés de la mise en œuvre des modalités de comptabilisation et d'évaluation ainsi que de la cohérence de la classification retenue avec la documentation technique établie par le groupe.

- Les dépréciations sur le portefeuille titres sont évaluées selon les modalités relatées dans la note 4.2.5 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons vérifié que l'évaluation des provisions était cohérente avec l'intention de détention de ces titres par le Groupe et examiné, en tant que de besoin, les données, les hypothèses retenues et la documentation préparée dans ce cadre.

Vérification du rapport sur la gestion du groupe

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil de surveillance.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par conseil de surveillance.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les Commissaires aux Comptes,
Fait à Paris La Défense et Strasbourg,
le 2 mars 2018

KPMG SA
Francine Morelli
Antoine Esquieu

Cabinet Gross-Hugel
Frédéric Lugnier



Groupe des Assurances du Crédit Mutuel
Siège social : 34 rue du Wacken - 67906 Strasbourg Cedex 9
Téléphone : 03 88 14 90 90 - <http://rapportannuelacm.fr>